



CONFERENCE NATIONALE DE CONSENSUS À REIMS LES 20, 21 ET 22 JANVIER 2020.

Le SNPMNS a participé à la Conférence nationale de consensus qui se déroulait à REIMS fin Janvier 2020. Nous vous présentons ici un retour de ce qui s'y est dit. Ce document découle d'une prise de notes, il n'est donc pas du tout romancé, dans le but de garder intactes les dires des différents intervenants qui étaient présents à cette conférence. Il arrive certaines fois que nous n'ayons pas entendu les identités des personnes qui se sont exprimées, notamment lorsque les remarques et questions émanaient du public. Attention, ce travail ne transparait en rien l'avis du SNPMNS, et nous n'y émettons pas notre avis. À travers ce document, nous avons essayé de retranscrire ce qui s'y était dit de façon la plus précise et objective possible. Lorsque nous écrivons « nous avons fait ceci, j'ai tel avis... », nous retranscrivons les dires de l'expert, du membre du jury ou de l'intervenant du public qui s'exprime. Notre avis sur le dispositif d'aisance aquatique orchestré par Mme la Ministre, Roxana MARACINEANU, a déjà été exprimé dans l'article *Soldes sur la profession de MNS*¹ que vous trouverez sur le site www.snpmns.org, et dans la présentation qu'Axel LAMOTTE², membre fondateur du SNPMNS, en a fait lors de la Journée de la Natation Nantaise qui s'est déroulée le 11 Février 2020, à NANTES.

Légende :

- « *Entre guillemets et en italique, reprise du document qui nous a été remis lors de la conférence de consensus, qui présentait le programme des trois jours, les experts et leurs résumés de contribution, les membres du comité d'organisation et les membres du jury* ».
- *En italique et souligné, les différents ouvrages et titres d'articles qui ont été cités lors de la conférence. Vous trouverez en notes de bas de page les différents liens pour y accéder.*
- *En italique, la présentation des différents experts, membres du jury et conférenciers qui faisaient partie du public, qui se sont exprimé lors de la conférence.*

¹ <https://www.snpmns.org/soldes-sur-la-profession-de-maitre-nageur-sauveteur-que-devient-linteret-general/> et <https://www.snpmns.org/suite-soldes-sur-la-profession-de-maitre-nageur-sauveteur-que-devient-linteret-general/>, l'article a été publié en deux parties sur le site.

² <https://www.facebook.com/snpmns/videos/1328807017290864/>



Jean-Paul OMEYER. *Vice-président en charge des sports dans le Grand Est.*

La Région Grand-Est débourse 40 Millions d'euros pour l'équipement destiné au CREPS région Grand-Est : le cahier des charges du sport de haut niveau est élevé. L'aisance aquatique est un vrai sujet quand on voit le nombre de noyades chez les tous petits, ainsi que chez les plus de 60 ans. Nous avons fait la proposition d'un groupe de travail pour développer les équipements sur les territoires, dans le but d'accompagner les pratiques pour avoir accès à l'apprentissage de la natation. Les équipements devront être polyvalents, permettant l'apprentissage de la natation, mais aussi de l'aquagym et du sport santé : il faut voir ensemble comment nous sommes meilleurs dans le développement du sport français.

Arnaud ROBINET. *Maire de REIMS.*

L'apprentissage et l'aisance aquatique sont des sujets primordiaux à l'heure actuelle. Dans le club de natation de Reims (Stade de Reims Natation), on met bientôt en place le dispositif J'apprends à nager pour augmenter le nombre de cours d'apprentissage de la natation. Question équipements, la ville de Reims était en déficit, mais le 1^{er} Septembre 2020 va voir l'ouverture du nouveau centre aqualudique qui va permettre aux habitants du territoire de bénéficier de bassins adéquats à toute activité (scolaire, apprentissage natation, cours aqualudiques). La collectivité de Reims apporte son soutien auprès des mesures mises en place par Roxana MARACINEANU.

Roxana MARACINEANU. *Ministre des sports.*

Mme la Ministre remercie la diversité des personnes présentes ici : collectivités territoriales, fédérations de tous horizons, professeurs, formateurs, des personnes présentes qui démontrent l'engagement de tous les ministères. Pourquoi ce sujet ? C'est une ancienne MNS. Elle a eu son premier enfant en 2019, et se rend compte rapidement de sa fragilité dans le milieu aquatique par rapport à sa propre maîtrise d'ancienne nageuse de haut niveau. Par ce dispositif, elle entend axer tout ce qu'on peut réfléchir, créer, concevoir autour de cette thématique : c'est une volonté conjointe de l'Éducation nationale et du Ministère des sports, que tous les professionnels (MNS, directeurs de piscine) ont comme objectif au quotidien. La conférence est l'occasion de se mettre d'accord et de voir les points de désaccords de tous les acteurs présents autour de la table. Elle a conscience de ce qu'est l'aisance aquatique grâce aux 10 ans de son expérience professionnelle, et elle a confiance en notre expérience, notre conception intellectuelle et pratique. L'exercice que nous allons réaliser pendant ces trois jours est très intéressant et utile : dans nos secteurs, il n'y a jamais eu de co-construction sur une manière d'intervenir ensemble, notamment sur la construction d'intervention sur les 4-6 ans. Nous allons construire ensemble une réflexion sur les acteurs accompagnateurs, ainsi que les enfants qui bénéficieront de ce processus d'aisance aquatique. Cela va permettre d'aller au-delà de ce qui a déjà été construit, ainsi que vers d'autres thématiques pour permettre une solution globale dans le bien-être de l'enfant à cet âge. Pour éradiquer ce fléau des noyades, l'action est inscrite en double dimension :

- Dimension d'urgence avec l'éradication des noyades l'été ;
- Dimension éducative avec l'éducation des publics : les parents, les enfants... avec une réponse éducative adaptée et un accompagnement sur le long terme.

L'aisance aquatique s'inscrit dans un plan d'ensemble qui touchera toutes les tranches d'âges : les tous petits, les adolescents qui ont un comportement dangereux (venant des quartiers défavorisés par



exemple), les jeunes adultes, les anciens, etc... Il faut avoir une réflexion particulière sur chaque public, sur chaque tranche d'âge, qui ne se noie pas pour les mêmes raisons.

Christophe BLANC. *Membre du comité d'organisation, Docteur en Sciences de l'éducation, chercheur associé de l'Université de Paris Descartes, il est actuellement chargé d'une mission interministérielle entre les ministères des sports et de l'éducation nationale et de la jeunesse portant sur l'expérimentation de dispositifs d'enseignements et d'éducation en lien avec le sport. « Dans ce cadre, il a été sollicité par madame la ministre des sports pour mettre en œuvre cette conférence. Il est par ailleurs moniteur de l'Ecole Française de descente en Canyon (EFC – FF de Spéléologie). »*

Cette conférence s'inscrit dans une démarche qui tient à la fois de conférence scientifique, avec des experts identifiés et sollicités, un débat démocratique avec des interactions lors des tables rondes avec les experts, ainsi qu'un modèle judiciaire avec l'intervention d'un jury indépendant.

En Janvier 2019, Mme la ministre commande cette conférence. En Juillet 2019, mise en place d'un comité d'organisation qui va avoir pour objectif de mettre en œuvre toute la conférence et le dispositif. En Octobre 2019, prise de connaissance des experts, budgétisation de la constitution du jury. En Décembre 2019, envoi du dossier des contributions des experts, ainsi que celles adressées en plus de celles sollicitées, mise en place de la revue de littérature au jury. Après la conférence, le jury se mettra en huis clos pour faire sortir leurs décisions. En Février 2020, remise officielle d'un rapport et de l'ensemble des travaux à la ministre des sports.

Jean-Louis GOUJU. *« Président du jury. Conseiller scientifique auprès de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Professeur agrégé d'EPS, enseignant chercheur à l'Université Paris Est Créteil, directeur de la composante STAPS pendant 9 ans, il dirigea l'observatoire nationale des métiers de l'animation et du sport (CAFEMAS). Il travaille sur les problématiques de relation formation emploi, assurant la responsabilité du conseil national éducation économie puis le développement des campus des métiers et des qualification en tant que président du jury de labellisation. »*

Nous sommes dans une phase de construction, le sujet touche la vie quotidienne de tous les concitoyens actuellement. Les objectifs de cette conférence sont multiples :

- Réflexion approfondie en vue d'une politique publique volontariste sur un sujet de la vie quotidienne de tous les français : faire que les enfants disposent dès 6 ans d'une aisance dans le milieu aquatique.
- Rassembler des personnalités qui sont expertes dans ce secteur, capables d'innovation, de dépassement des limites actuelles de réflexion et des appartenances institutionnelles, scientifiques ou professionnelles.
- Réfléchir, dialoguer, échanger, relever les consensus et dissensus pour un jury qui va proposer une synthèse et des pistes : remettre le plus vite possible un ensemble de solutions à la ministre.

Les éléments qui changent face à une conférence de cette ampleur :

- Rappeler qu'une conférence nationale de consensus est une méthodologie nouvelle en France. Elle consiste à mettre en œuvre un processus de construction participative. L'ensemble des contributions, l'analyse de ces contributions, le dialogue puis la réunion d'un jury qui va synthétiser cet ensemble.
- C'est un concept spécifique : on sait ce qu'est le savoir nager, nous sommes sur le concept d'aisance aquatique, qui est nouveau. À partir de là, nous allons le définir, nous positionner et en tirer les conséquences sur la capacité de mise en œuvre sur le terrain (éducation, lutte contre les noyades...).
- Nous avons beaucoup de retours depuis une dizaine de jours. Cette conférence nous permet de réunir toute la communauté aquatique autour de la table. Par les contributions, nous avons réussi à réunir des travaux de tous les acteurs qui participent à cette ambitieuse conférence, c'est historique.
- On est face à un public visé spécifique. Que peut-on apprendre à cet âge ? Qu'est-ce qui est spécifique ? À quel âge construire la motricité, des apprentissages ? Ce sont des questionnements qui nous permettent d'avancer des éléments nouveaux et importants.

Nous avons organisé 6 tables rondes avec chacune un thème : les experts viendront nous faire la synthèse de leurs travaux envoyés. À la suite de leurs exposés, il y aura une petite heure de dialogue avec les experts et le jury.



Thème 1 : DÉFINITION DU CONCEPT D'AISANCE AQUATIQUE.

Quels éléments historiques, scientifiques ou institutionnels nous permettent de dégager une définition opérationnelle du concept d'aisance aquatique ? Comment situer ce concept vis-à-vis du savoir nager ? Aisance aquatique est-il le « bon concept » ? Modéré par Mme Véronique ELOI-ROUX et Mr Jean-Louis GOUJU.

Thierry TERRET. « *Thierry TERRET est délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques pour les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ancien recteur, professeur des universités en STAPS, il est l'auteur d'une thèse sur la natation et a publié de nombreux ouvrages et articles sur ses dimensions historiques, institutionnelles, pédagogiques et épistémologiques.* »

Est-ce que l'aisance aquatique serait un concept trop polyvalent ? Pour Thierry TERRET, l'aisance est une manière naturelle d'accomplir une action (synonymes : facilité, adresse, agilité, facilité, décontraction...), un état de confort, une situation de fortune. C'est une conjugaison de dimensions affectives, cognitives et de maîtrise technique : elle est soit une compétence, soit une disposition où les affects et le vécu sont importants, soit une disposition, facilité ou un capital disponible.

Doit-on trancher sur les trois affects ? L'historique des productions plaçant l'aisance aquatique comme une étape de la familiarisation aquatique est très récent, c'est-à-dire à l'entre-deux-guerres. C'était d'abord construit sur des compétences qui utilisaient le matériel : apprentissage de la natation à sec, puis mise progressive dans l'eau avec un treuil, avec la multiplication des petits bains. Puis dans les années 50, l'aisance aquatique est définie sur une thématique beaucoup plus pédagogique : immersion dans le petit bain, flottaison puis coulées ventrales et dorsales, exercices sous forme ludique. L'esprit est pensé dans les années 70 : l'aisance aquatique repose sur la technique des pratiques fédérales, l'enfant doit apprendre à nager comme il apprend à marcher.

Le développement de l'aisance aquatique ne peut comporter des compétences techniques et motrices, il faut plutôt des approches de relation à l'eau, prérequis psycho-affectif et psychomoteur : il faut être à l'aise dans l'eau avant d'apprendre la technique de nage. C'est la représentation la plus permanente sur le savoir nager. L'aisance aquatique en tant que compétence est un savoir, mais il relève de trois principaux modèles :

- Savoir minimal et sécuritaire : autonomie complète sans reprise d'appuis immédiate mais comportement limité pour assurer les échanges respiratoires.
- Savoir fondamental : ensemble des activités aquatiques proposées. Respiration, équilibre, propulsion depuis peu, émotion et prise d'informations.
- Savoirs spécialisés : en fonction des pratiques sportives, amène à la performance.

L'aisance aquatique n'apparaît pas comme concept dans les manuels de natation jusqu'à une période très récente, cela date d'environ 10 ans. L'actuel plan, dans sa recherche d'optimisation de



l'apprentissage de la natation, dans le choix de l'âge des enfants concernés comme dans les références explicites, par exemple, au test d'aisance aquatique, semble se positionner sur la seconde signification (savoir fondamental) mais reste ambigu : il faut distinguer l'aisance aquatique comme l'ensemble des différents volets de l'apprentissage des 4-6 ans, en collaboration avec d'autres thèmes (violences sur les enfants, éducation...).

Michel SIDNEY. « *Maitre de Conférences en charge de la filière Entraînement Sportif à la faculté des Sciences du Sport, Michel SIDNEY a également été entraîneur de natation pendant 20 ans (BEES 2°) et formateur de cadres (J et S). Ses activités de recherches lui ont permis d'être l'auteur de plusieurs articles scientifiques et chapitres d'ouvrages portant sur l'analyse biomécanique et l'optimisation des déplacements humains dans le milieu aquatique.* »

Le but de cette contribution est de montrer les obstacles et les facilités biomécaniques auxquelles sont confrontés les enfants des 4-6 ans désirant s'engager dans le milieu aquatique à moindre coût. Malgré un corps qui flotte bien et qui se maintient facilement à l'horizontale, l'enfant éprouve des difficultés supérieures à celles de l'adulte à émerger ses voies respiratoires. L'efficacité de ses déplacements dépendra d'apprentissages spécifiques.

Cette politique publique volontariste sur l'aisance aquatique est nécessaire car on ne peut pas savoir nager « à peu près ». Les propos de Michel SIDNEY s'appuient sur le modèle des contraintes de Newell³ : être compétent, c'est s'adapter à des contraintes :

- Caractéristiques individuelles, propres à l'individu ;
- Tâches demandées ;
- Conditions environnementales.

Être compétent, c'est jouer avec l'ensemble de ces contraintes. Pour les enfants de 4-6 ans, il s'agit de s'engager dans le milieu aquatique. Si l'enfant choisit de s'y confronter, il franchit un premier obstacle. Quand l'individu s'immerge, il se confronte à son poids et à la poussée d'Archimède. Il est plus facile pour un enfant de flotter qu'un adulte. S'il tombe habillé, ses vêtements imbibés d'eau vont diminuer sa flottabilité, encore plus s'il lève les bras pour solliciter de l'aide. L'enfant a un centre de gravité différent d'un adulte, son couple de redressement est plus grand donc il lui sera plus difficile de se redresser. Le problème, c'est que quand l'enfant est dans l'eau, il doit sortir la tête pour respirer, ce qui va diminuer sa flottabilité. Il va lui falloir pousser vers le haut pour se maintenir hors de l'eau. Le rapport tête/poids du corps chez un enfant est inversé par rapport à chez l'adulte (sa tête est proportionnellement plus grosse et lourde par rapport à son corps qui est encore en développement : c'est comme si un adulte avait une tête qui pesait 5kg), ce qui le met en difficulté. Le déplacement de l'enfant tête en-dehors de l'eau est donc beaucoup plus coûteux en énergie que chez l'adulte. Avant 1 an, les mouvements aquatiques sont effectués de manière réflexe. Puis, ils deviennent des mouvements volontaires passé cette première année.

Frédéric LEFEVRE. « *Directeur d'un institut de formation professionnelle, il a exercé les fonctions de Conseiller Technique et Pédagogique à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère en charge de la Validation des*

³ Newell, K. M. (1986). *Constraints on the development of coordination*. In M.G.Wade & H. T. A. Whiting (Eds.), *Motor development in children: aspects of coordination and control* (pp. 341-360).



Acquis de l'Expérience et coordonnateur régional (Bretagne) des formations professionnelles du domaine aquatique. Il a mené la « Classe Bleue expérimentale » en mai 2019. Titulaire d'un BEESAN et d'un DESS en sciences de l'éducation, il est ancien membre de l'Equipe de France de natation (10 ans), double finaliste Olympique (92). Moniteur de secourisme et plongeur embarqué à la SNSM de Douarnenez. »

L'aisance pourrait être définie comme la conquête d'un domaine caractérisé par son action perspective où l'enfant peut évoluer en toute sécurité affective et objective. L'aise est lié à la notion d'espace disponible. L'être humain n'est pas en sécurité affective objective quand il est seul. L'aisance aquatique serait un état à atteindre.

L'enfant s'attache à la structure du terrien qu'il a déjà mise en place. Les règles auxquelles il doit se soumettre sont les mêmes que la recherche de la station debout. La vue donne un ordre spatial direct : dans l'eau, l'enfant a besoin de connaître le contenant. Quand il aura établi ses limites, il pourra s'intéresser au contenu (l'eau). Il va être rapidement confronté à deux objectifs :

- Remontée passive ;
- Immersion des voies aériennes bouche grande ouverte, sans boucher les voies aériennes.

Le problème de l'équilibre vient du lien entre la dimension organique de la construction du nageur et sa dimension culturelle (l'équilibre). Le terrien a un équilibre instable, le nageur, un équilibre stable : les forces qui agissent sur lui s'annulent. En choisissant sa forme dans l'eau, l'enfant engendre une rotation qui lui permet de se mouvoir dans l'eau. Lorsqu'il n'y aura plus de réflexes de rééquilibrage, l'enfant sera à l'aise et prêt pour l'apprentissage de la technique.

L'environnement ne doit pas être altéré dans ses caractéristiques fondamentales. Par exemple, pour le choix de la profondeur : elle doit correspondre à la taille de l'enfant + la taille de ses bras levés, et son déplacement dans l'eau ne doit pas être accompagné de matériel de flottaison. Ce sont deux conditions pour se mouvoir un jour dans l'eau avec aisance.

Nathalie GAL-PETITFAUX. *« Nathalie Gal-Petitfaux est enseignant-chercheur à l'UFR.STAPS de l'Université de Clermont Auvergne et membre du laboratoire « Activité, Connaissance, Transmission, Education ». Son champ principal d'intervention est m'éducation motrice et la formation des enseignants d'EPS. Titulaire du BEES 2d degré en Natation sportive, elle est auteur de deux ouvrages en natation dont l'un intitulé « Savoir nager : une pédagogie de la natation » aux éditions Revue EP.S. »*

Les démarches classiques et traditionnelles, non spécifiques à la prévention des noyades sont centrées sur le facteur humain, qui consiste à considérer que le milieu est hostile, par nature porteur de dangers, et instable. La prévention, c'est donner aux enfants assez d'habiletés minimales pour réagir dans ce milieu dangereux. Cette démarche de prévention technico-réglementaire est centrée sur la suppression du risque par la protection du milieu. On cherche à limiter les expériences que la personne peut vivre au moyen d'interdictions : profondeur du bassin moins grande, amener des équipements qui favorisent la flottaison, professionnel qualifié en surveillance, etc... Ce sont des exemples de situations qui réduisent les sources de danger. Dans les piscines privées à usage personnel et familial, il y a même une obligation par la loi de sécuriser le périmètre de la piscine par le biais d'une alarme, de barrières ou d'une bache



protégeant la surface de l'eau ⁴. Est-ce que ces démarches répondent à la réalité des pratiques rencontrées par les enfants âgés de 4 à 6 ans ? Quelles situations et expériences aquatiques vivent-ils ?

- Des pratiques aquatiques diversifiées (eau libre, piscines à vagues, parcs aquatiques, jouets gonflables) encadrées ou non. Ça correspond au registre des loisirs, mais aussi de la vie quotidienne ;
- Du tourisme aquatique et écologique corporel en milieu naturel qui est en pleine expansion actuellement ; des expériences récréatives, de la recherche d'aventures, du plaisir partagé en famille ou entre amis. Les 4-6 ans sont très souvent avec leurs parents, qui sont en quête de cette recherche d'aventure, que ne partage pas l'enfant parce qu'il est trop petit. Il est donc confronté à ces émotions, alors qu'il n'en a pas envie, n'en éprouve pas le besoin.
- Milieu à propriété variables, incertitudes, aléas.

La prévention consiste à doter l'enfant de compétences lui permettant d'éprouver et de s'adapter à la variabilité des situations. Il faut s'appuyer sur les expériences vécues, le plaisir et les émotions recherchées par l'enfant. La prévention, c'est aussi permettre au pratiquant d'identifier les conditions de survenue du risque dans ces situations critiques aux zones de débordements possibles. Il est alors important d'avoir une bonne connaissance du milieu aquatique.

Est-ce que les tests de natation sécuritaires préparent l'enfant à la diversité de ces pratiques ? Ils sont définis comme un ensemble de compétences à enchaîner, qui font face à des classes de situations aquatiques différentes (déplacement, remontée en surface, sustentation, etc...), qui présentent l'ensemble des compétences motrices à acquérir pour les enfants de 4 à 11 ans. On y trouve une dimension émotive, par le biais des tests qu'on trouve en natation scolaire ou extra-scolaire en club par exemple. Les tests ont une conception en creux avec une émotion négative à ne pas retrouver (test anti panique par exemple, ou Sauv Nage ⁵), qui font attention au rapport émotionnel au milieu.

Comment définir le concept d'aisance aquatique ? En termes de prévention, il faut comprendre quelles sont les situations et expériences aquatiques qui sont vécues par l'enfant. Ensuite, il faut savoir si ces expériences sont recherchées ou subites, dans le but de repérer les formes d'engagement de l'enfant, mais aussi les zones de débordement possibles qui lui permettent d'être en danger. L'aisance aquatique doit répondre à un double enjeu : la prévention des risques de noyades, mais aussi la quête du plaisir dans l'eau. Aujourd'hui, on a envie de définir l'aisance aquatique comme un indicateur de maîtrise, un rapport, une relation affective et émotionnelle de l'enfant à l'eau. Mais il faut bien définir cet indicateur lorsque l'enfant est engagé dans des situations typiques de la diversité des formes de la pratique aquatique d'aujourd'hui. L'aisance aquatique peut permettre de dépasser le caractère réducteur de la centration du savoir nager sur des habiletés motrices, qui ne recouvrent pas suffisamment le périmètre des situations que l'enfant de 4-6 ans peut vivre. L'aisance aquatique serait un indicateur de qualité d'apprentissage et de maîtrise du savoir nager, ce qui nous amène à retenir ce concept d'aisance aquatique comme une opportunité de repenser le savoir nager.

Dialogue.

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776783&categorieLien=id> loi du 3 Janvier 2003 relative à la sécurité des piscines.

⁵ https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/criteres_reussite_sauv-nage_enf_0.pdf



Jean-Louis GOUJU. On voit bien qu'il y a une opposition entre un domaine de compétences, un savoir-faire, et de l'autre côté, une relation à l'eau liée au plaisir et à l'émotion ; quelque chose qui serait antérieur à cette notion de compétence. Quand on apprend à nager, on améliore en retour son aisance aquatique. Confirmez-vous qu'on est du côté d'une relation à l'eau avec toute sa complexité ? On voit se dégager un nombre de modèles d'activités humaines.

Réponses. *Thierry TERRET.* La dimension psycho-affective est portée sur le rapport à l'eau et est combinée avec une exigence de construction de compétences et d'habiletés où la psycho motricité est peu présente. Il faudrait un autre concept pour désigner le concept psycho-affectif. *Nathalie GAL-PETITFAUX.* D'accord avec Thierry TERRET. C'est une articulation (une forme de relation de l'enfant à l'eau qui interagit avec ce milieu aquatique) avec ses compétences identifiées, requises pour garantir au mieux l'aisance aquatique. Ces compétences doivent être recherchées à partir de situations qui caractérisent les loisirs. La relation à l'eau comprend l'ensemble des compétences nécessaires pour maîtriser ce niveau d'aisance aquatique mais elles correspondent aussi à ce qu'ils vivent au quotidien.

Guillaume BOURBON. Membre du jury. « *Nageur, plongeur, MNS, formateur BNSSA 1 MNS devenu sapeur-pompier professionnel, Guillaume Bourbon est actuellement Commandant du SDIS de Savoie. Il est chargé de gérer la formation et la surveillance des plages. Il est co-auteur d'un ouvrage de préparation au BNSSA, et s'intéresse au développement de contenus de formation relatifs aux techniques et aux outils technologiques destinés à augmenter la qualité de la surveillance et de la sécurité des baignades.* » On voit qu'il y a des zones de débordements possibles, des facteurs extérieurs qui perturbent cette aisance aquatique. Quelque chose de formaté mais qui prend en compte les facteurs extérieurs. Comment intégrer le fait de rendre l'enfant acteur dans ces risques à l'intérieur de l'aisance aquatique ? Pour que l'aisance aquatique puisse apporter son résultat, il faut que l'enfant ait une forme de conscience des accidents qui peuvent arriver : qu'il sache que l'eau est un milieu hostile. Comment l'amener dans l'aisance aquatique ?

Réponse. *Michel SIDNEY.* Je ne suis pas d'accord avec le concept du milieu hostile. Pour être à l'aise dedans, il faut que l'eau soit notre amie : elle nous aide à flotter par exemple, c'est positif. Il faut être capable de s'engager dans un milieu aquatique formaté ou non et être capable de s'en soustraire à moindre coût (émotionnel, énergétique, etc...). *Frédéric LEFEVRE.* D'accord avec Michel SIDNEY. Le milieu est caractérisé hostile lorsqu'il rencontre une motricité ou un comportement inadapté au milieu. *Nathalie GAL-PETITFAUX.* Le milieu hostile est une conception traditionnelle, et on y répond par une prévention classique qui considère que le milieu dégage des propriétés, qui elles-mêmes génèrent un danger. L'enfant ne voit pas le côté hostile du milieu quand il a 4-6 ans. On voit des expériences recherchées (élan, envie de découvrir le milieu sans appréhension) ou subies, réfrénées. C'est un point important sur lequel il faut qu'on soit clairs.

Question dans la salle. Qu'est-ce qu'une pratique aquatique ? On trouve une diversité de conditions de pratiques aquatiques. Dans cette diversité, la dimension d'incertitude, d'aléas est présente et va se révéler à un moment. Comment faire entrer des dimensions comme l'incertitude, l'imprévu, dans le contexte non anticipable ? Est-ce que ça justifie de s'attarder encore plus à la capacité de s'adapter à quelque chose que l'on n'avait pas prévu ? C'est une question d'efficacité, du moindre coût, qui doit être une caractéristique majeure de l'aisance aquatique. L'enfant doit s'adapter à des situations porteuses d'aléas. Par exemple, une piscine à vagues, et des enfants sont accrochés au bord du mur. Ils adorent ça parce que la piscine à vagues leur donne des sensations particulières. Puis vient la zone de débordement : lors du temps où les vagues sont formées dans le bassin, il y a une grande possibilité d'évolution de son comportement. Si l'enfant se sent en confiance, il va pouvoir lâcher le mur, et va être ballotté : on appelle ça une zone de débordement. On voit l'émergence d'un risque parce que l'activité va se modifier. Il



faudrait identifier ces zones de débordement pour faire émerger des risques qui n'étaient pas possibles au départ. Comment les identifier ? Comment identifier un comportement spécifique d'un enfant de 4-6 ans ?

Réponse. *Michel SIDNEY*. C'est une compétence à développer. Même sens de la reconnaissance d'entrer très précocement dans l'apprentissage pour réduire les disparités d'apprentissage. L'enfant doit s'engager dans un milieu peu facile, avec l'encadrement d'un adulte. C'est difficile pour l'enfant de bien réagir sans l'aide d'un adulte. Quel est l'état de la recherche scientifique sur les zones d'inhibition cérébrales sur le concept de peur du milieu ? *Thierry TERRET*. Les modifications subies par l'oreille interne suite à l'allongement de la personne pourraient expliquer ce concept de panique de l'enfant qui ne sait pas nager. *Frédéric LEFEVRE*. D'accord avec Thierry TERRET sur la dimension de l'interaction dans le champ culturel. Dans le Finistère, on retrouve une angoisse de l'apprentissage du milieu aquatique parce que si on sait nager, on dure plus longtemps en mer et on meurt (de froid). Par transmission, c'est un frein à l'apprentissage de la natation quand on a conscience des dangers de la mer. *Nathalie GAL-PETITFAUX*. Il faut avoir un rapport lucide à l'eau, on n'est pas dans une question d'aisance. Qui est responsable de ce rapport lucide à l'eau ? L'enfant a un rôle, une participation dans la prise en charge, mais qui est déterminée. Il faut éduquer le rapport lucide à l'eau de l'enfant et lui permettre de prendre ce qu'il peut prendre en charge vis-à-vis de son âge. Il faut que ce rapport soit coconstruit. Nous avons des recherches qui s'intéressent à observer et rendre compte de l'activité des personnes lorsqu'elles sont engagées dans des situations de vie et de travail particulières et qui s'intéressent à l'expérience vécue par l'acteur qui est en interaction à cette activité. Il existe des travaux sur l'expérience d'intervention des enseignants, éducateurs quand ils effectuent le savoir-nager ?

Question du public. Comment penser une aisance aquatique pleinement inclusive pour ne pas commettre d'erreurs comme oublier des publics (handicap par exemple) ?

Réponse. *Michel SIDNEY*. Les nageurs handicapés n'ont pas de bras ni de jambes (par exemple), ils se débrouillent bien, ils se sont adaptés. On constate une grande lucidité de la part des handicapés. *Nathalie GAL-PETITFAUX*. Au-delà du handicap, comment ce concept peut-il s'adresser à l'ensemble des publics d'enfants ? Il faut le voir avec la diversité des publics. Pourquoi certains publics seraient écartés alors que l'aisance aquatique est la définition de l'adaptation en fonction du milieu ? Qu'est-ce qu'ils vivent dans ce milieu ? Pour les rendre à l'aise, il faut soit consolider ces émotions positives, soit modifier les émotions négatives. Qu'ils soient handicapés ou valides, on ne peut les écarter vu qu'on part de l'enfant. Par contre, si on part de l'environnement, on va perdre en route l'enfant et surtout certaines catégories spécifiques d'enfants.

François POTDEVIN (expert présenté plus tard). Le concept d'aisance pouvait s'adapter à tous les âges, la notion d'aisance devait être précisée et qualifiée. Quelle proposition de la part de Thierry TERRET ?

Réponse. *Thierry TERRET*. Il faudrait faire une synthèse sur plusieurs milliers de travaux. Mais aucun texte n'est articulé autour de cette notion d'aisance aquatique : ça n'est pas la notion qu'on doit transformer en concept. On assiste à un développement de compétences plus large que dans les années 80 parce qu'on prend en compte les subtilités d'une construction motrice allant des valides aux handicapés engagés dans des activités qui permettraient de dégager des fondamentaux moteurs, qui pourraient faire l'objet d'un travail sur les 4-6 ans. Je ne suis pas persuadé que ça soit nécessaire de mettre un nom là-dessus.

CD EPS dans le Val d'Oise. Je m'interroge sur la mise en place des classes bleues, notamment sur des enfants à troubles autistiques. La découverte de rapport à l'eau est spécifique, mais elle est aussi



spécifique et singulière. Les enfants ayant des troubles autistiques ont des réactions particulières à des situations ouvertes (mise à l'eau de manière volontaire, avec accompagnement d'un adulte à ses côtés, à disposition pour que l'élève ait besoin d'aide extérieure s'il y a panique) : c'est très aléatoire. Il faut lier les acteurs autour de l'enfant, former les différents accompagnateurs pour éviter de transmettre les peurs des adultes aux enfants.

FNMNS. Les accompagnants de l'aisance aquatique doivent être définis. Les parents apprennent à marcher, faire du vélo par exemple, mais le milieu aquatique nécessite un accompagnement singulier. Quels acteurs vont évoluer dans cette action ?

Réponse. *Thierry TERRET.* Sur l'ensemble du territoire français, on trouve une diversité des publics mais aussi des conditions matérielles offertes aux acteurs du dispositif. Par exemple à la Réunion : culturellement, les bancs au bord de l'eau sont tournés vers la montagne. Crainte des réunionnais de l'élément aquatique. *Nathalie GAL-PETITFAUX.* Cette table ronde est centrée sur la définition de concept, la question devrait être posée dans une autre table ronde. Qu'est-ce que ça pourrait être ? Une fois qu'on a défini l'aisance aquatique, question suivante : comment atteindre cette aisance aquatique ? L'intervenant va concevoir, mettre en place les conditions qui permettent la construction de l'aisance aquatique. *FNMNS.* Il y a un nombre d'enfants morts noyés dans le milieu familial qui est considérable. Le pré requis d'un adulte est facteur de limitation : s'il a peur d'entrer dans l'eau mais doit apprendre à nager à un enfant, sa peur va être transmise.

Inspecteur académie de Créteil. On met l'enfant dans une situation qui lui est inconnue et on fait appel à ses compétences adaptatives. Existe-t-il un test suffisamment complexe pour tester cette aisance/capacité d'adaptation face à une incertitude ?

Réponse. *Frédéric LEFEVRE.* Il y a un atelier prévu à cet effet, nous ne pouvons répondre à cette question à cette table ronde.

Axel LAMOTTE, membre fondateur du SNPMNS. Avez-vous questionné les enfants sur leur idée de l'aisance aquatique ?

Réponse. *Nathalie GAL-PETITFAUX.* Ceux qui connaissent le mieux les enfants dans leur rapport à l'eau sont tous les professionnels qui les ont de manière hebdomadaire, qui les voient, qui ont construit des indicateurs dans leur façon d'être dans l'eau, qui peuvent définir une certaine aisance aquatique. Celui qui connaît le mieux ce qu'il vit, c'est l'acteur lui-même. Le recours à la verbalisation est l'une des démarches d'apprentissage sur le concept d'aisance aquatique mais n'est pas le seul : l'enfant va nous rendre compte de ce qu'il fait mais la verbalisation est difficile à cet âge.



Thème 2 : FINALITÉS DE L' AISANCE AQUATIQUE ET POLITIQUE PUBLIQUE.

Pour quelles finalités peut-on mobiliser ce concept et avec quelles conséquences ? Il va falloir bien identifier pour quelles finalités on fait ce travail et pour quoi on tente d'identifier cette aisance aquatique ? Dans quel cadre, quel but ? C'est une dimension très éducative en termes de développement de la motricité. On le retrouve comme un élément clair d'une politique dite de sécurité, mais aussi d'accès à la citoyenneté, une politique sportive. Quelles sont les questions qui nous ont agité ? Est-ce qu'on est capable d'identifier les facettes de l'aisance aquatique pour que ça soit une politique publique en soi ? Ou alors une composante d'autres politiques publiques ? Est-ce qu'elle est commune ou pas ? Est-elle nécessaire à la mise en place de ces compétences ?

Jean-Pierre BARRUE. « *Jean-Pierre BARRUE, Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la recherche, docteur en STAPS, ancien Maître-Nageur.* »

Les MNS réaniment des gens, et s'en souviennent toute leur vie. Il a réappris à nager à d'anciens noyés. Ces aquaphobes ont des conditions d'apprentissage qui sont similaires aux élèves qui rencontrent des difficultés en aisance aquatique. Cette étape est considérée comme cruciale dans le savoir-nager. Cette adaptation acceptée qualifie la capacité à avoir une aisance aquatique. Il faut bien distinguer l'aisance aquatique du savoir-nager. Il va falloir construire un curriculum de formation du nageur : entre la maîtrise des nages, le savoir se sauver, le savoir sauver sont un ensemble de formation au sein de l'Éducation nationale. On n'a pas de bilan national sur le savoir-nager à l'Éducation nationale. Quand on veut construire, il faut faire une sincérité de diagnostic, mais aussi doter les enseignants d'une capacité à analyser l'activité de l'élève.

Il faut mieux répartir les compétences entre professeurs des écoles et des MNS pour confier l'aisance aquatique aux instits, le savoir-nager et les nageurs entre professeurs des écoles et MNS. Réduire les inégalités territoriales d'accès au savoir-nager : départements, communes, loi de programmation d'équipement et une politique publique, coordonnée. L'aisance aquatique est à construire pour devenir une ressource (quand c'est acquis, ça en devient une). Les instituteurs sont désengagés de l'apprentissage de l'aisance aquatique et du savoir-nager, et il faudrait les y renvoyer. Les limites de cette politique sont la suivante : le cadre concernant le savoir-nager qui définit une obligation de résultat. En effet, après la 3^{ème} il faut un résultat, mais on n'a pas l'ensemble des moyens pour accéder à un résultat acceptable. Il faudrait aller vers des modalités qui soient sur des lois programmes qui impliquent la question de la commande. On constate une absence d'évaluation nationale du programme d'action pour avoir une variable d'information stable au fil des années. La question des maternelles, c'est 5 domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- Agir s'exprimer comprendre à travers l'activité physique ;
- Agir s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- Construire les premiers outils pour structurer la pensée ;
- Explorer le monde : le temps l'espace, explorer le monde du vivant, de la matière.

Il y a des marges qui permettent des leviers d'action. Analyse de l'activité de l'élève : quel engagement ? Il doit passer dans l'axe vertical : je fais ce que je sais faire, en essayant des choses que je ne sais pas faire. Quel sens à l'aisance aquatique ? C'est une capacité construite par l'élève apprenant à nager, à accepter sans crainte apparente tout déplacement en milieu aquatique protégé. Il va donc lui falloir accepter différentes étapes comme l'immersion, la perte de repères habituels de terrien, qui vont lui permettre d'acquérir un équilibre sûr et horizontal qui permet une forme de déplacement sécuritaire de proximité.

Marie-France CHAUMEUIL. « *Parcours de double projet de sportive de haut niveau (internationale de Basket Ball) et d'étudiante en STAPS qui l'a naturellement conduit au choix du Service Public :*

- *Au ministère de l'Éducation Nationale, professeure d'EPS, puis,*
- *Au ministère de la Jeunesse et des Sports avec un parcours professionnel caractérisé par des missions et des niveaux territoriaux d'exercice très diversifiés, responsable du pôle sport de services régionaux de l'État, cadre technique sportif exerçant auprès de la fédération française de basketball puis de la fédération française de sport adapté, directrice de l'établissement du CREPS de Dinard, et au plan national, directrice nationale de la fédération française de sport adapté.*

Depuis le 1^{er} Février 2019 Inspectrice Générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Elle a également toujours eu un engagement bénévole auprès de différents clubs et de fédérations sportives (fédération française de basketball et fédération française du sport adapté). »

Définition et finalités de l'aisance aquatique : elle s'impose à tous. Cette politique publique de prévention représente un enjeu de société et de santé publique, elle est l'affaire des acteurs concernés (ministères, collectivités territoriales, fédérations, parents...). L'aisance aquatique est devenue un objet de tous les français et de leur vie quotidienne et constitue une priorité des ministères concernés. L'école est un espace privilégié pour rendre obligatoire un apprentissage de la nage avec des programmes d'enseignement délivrés dans l'EPS. Le ministère a un rôle déterminant :

- La sécurité dans l'eau (enjeu sécuritaire, fondamental dans la lutte contre les noyades : la surveillance d'un adulte reste prépondérante dans l'absence de noyade) ;
- La construction du nageur et de ses techniques de nage (clubs et fédérations, collectivités territoriales et locales qui disposent de la gestion des équipements adéquats) ;
- Un facteur de bien-être et de santé publique ;
- L'accès à des pratiques nautiques riches et diversifiées (le fait d'être à l'aise dans l'eau va permettre à l'enfant de pouvoir s'engager dans de bonnes conditions pour s'initier/pratiquer des activités nautiques et des APPN).



L'aisance aquatique s'inscrit dans une complémentarité : il n'y a pas d'opposition entre la construction d'une compétence pour éviter de se noyer et une compétence pour apprendre à nager et se perfectionner en technique de nage.

La mise en œuvre du plan aisance aquatique à 4, 5, et 6 ans par la ministre des sports intègre 4 axes complémentaires qui définissent les stratégies et actions des acteurs au niveau territorial et national. Il faut optimiser l'apprentissage de la natation par le biais de l'expérimentation pédagogique des classes bleues : apprentissage précoce en maternelle et massé (2 leçons par jour sur 5 jours) avec une pédagogie adaptée sans matériel de flottaison et le plus possible en grande profondeur. Cette semaine est encadrée par des formateurs compétents, aguerris, expérimentés qui ont formé des MNS, des professeurs des écoles et des stagiaires. Les enfants et encadrants ont mis en avant les bénéfices de ce dispositif sur le terrain. Seul point négatif : le coût de ce dispositif est relativement élevé.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas d'apprentissage de la nage sans équipement adapté et sans encadrant qualifié : c'est essentiel dans la mise en œuvre de cette politique publique.

Fabien CAMPORELLI. *« En poste à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de l'Université de Lille, il consacre une partie de ses enseignements aux stratégies d'intervention que l'éducateur a à concevoir et mettre en œuvre en natation. Il est dans le même temps responsable de la LP AGOAPS et travaille à une recherche doctorale sur l'institutionnalisation du métier de MNS (sociologie des groupes professionnels). Il est professeur d'EPS et titulaire d'un BEES 2° natation course, d'un BEES 2° water-polo, du Brevet Fédéral FFN 5^{ème} degré, du 1^{er} cycle du diplôme de l'I.N.S.E.P. - option 2 « ingénierie de formation » et d'un master recherche en sciences de l'éducation. »*

Le concept d'aisance aquatique est peu défini dans la littérature internationale. Les premiers apprentissages sont justifiés par des enjeux sécuritaires : campagne de vidéos sur les risques de noyades, vulnérabilité des « preschoolers ». Les premiers apprentissages aquatiques sont une expérience éducative globale à enjeu social : inégalité d'accès au savoir nager, effets sur le développement psychomoteur et social des enfants, auto-évaluation, aquatic literacy.

Quelles finalités de l'aisance aquatique ? En premier temps, la lutte anti-noyade met en jeu la perception du risque, dans un autre rapport à l'eau. Dans un deuxième temps, il faut connaître les causes de la noyade. Une étude américaine montre que la capacité à savoir flotter au moins dix secondes, sauter en moyenne profondeur et se déplacer en autonomie sur 5 mètres constitueraient des habiletés protectrices de l'accident. A partir de là, il faudrait imaginer des programmes de « water compétence » qui associent des habiletés motrices comme citées ci-dessus à la prise de connaissance des dangers des milieux aquatiques, ainsi que les conduites à tenir en cas d'accidents lors de baignades. Dans un troisième temps, il faut évoquer les caractéristiques des enfants de 4 à 6 ans, repenser leur évolution dans l'éducation aquatique, qui est différente que chez les plus de 6 ans.

Quel enjeu de politique publique ? La noyade en France est une conduite inappropriée de la victime versus la scène (surveillance des parents inexistante, milieu hostile, etc...) : est-ce un problème acceptable ou non ? On identifie un problème, on en débat et on le publicise pour en devenir une politique publique. L'État aura la responsabilité de remédier à ce problème public qui est l'augmentation des noyades. Il y a une analogie avec la politique publique sur les accidents de voiture qui ont amené au port obligatoire de la ceinture, le taux d'alcoolémie etc... pour baisser le nombre d'accidents.



Mauro Antonini. « DTN natation pour la FSSI, il est Conseiller régional de la FIN avec une mission spécifique sur la formation en secourisme et sauvetage ; à ce titre il a fait partie de la délégation qui a présenté au Parlement Européen le projet de la LEN pour la lutte contre la noyade. Il s'est formé à l'enseignement de la natation en grande profondeur et sans matériel en accompagnant Raymond CATTEAU sur une trentaine de stage, notamment ceux de Dinard. Cette expertise lui a permis de participer à la réalisation de la classe bleue de Paris à la demande du Ministère. »

Nous allons commencer par une analyse de ce qu'il se passe en Italie. Le contexte : 8000km de côtes, presque toutes balnéaires, lacs et rivières, piscines découvertes, température climatique qui augmente et pousse les citoyens vers l'activité aquatique. Face à cette particularité, la mission de la Fédération Italienne de Natation : prévention, apprentissage et formation. Elle s'engage à :

- Garantir le service de surveillance pendant la période de baignade et à diffuser les infos sur les conduites à adopter dans le domaine aquatique ;
- Véhiculer au sein de la population les bonnes indications sur les comportements nécessaires avant pendant et après les catastrophes naturelles aquatiques ;
- Signer des conventions et des protocoles d'accord avec les institutions et les organes concernés, pour la mise en œuvre...
- Donner un apport scientifique pour ceux qui travaillent dans le domaine (développement d'une branche de recherche qui s'appuie sur des données statistiques) : la fédération s'est recentrée sur l'enseignement de la natation et des activités aquatiques par l'intermédiaire des écoles de natation fédérales réparties sur tout le territoire national.

On a constaté une baisse du nombre de noyades de 1887 à maintenant. Il existe une corrélation inverse entre le nombre d'individus pratiquant la natation et le taux de mortalité lié aux noyades au cours du XX^e siècle.

Concernant la prévention, l'information et la formation, les protagonistes de la FIN ont présenté un projet pour la lutte contre les noyades pour produire des standards européens : certificats partagés partout en Europe à partir de 2 ans. La France se trouve dans une situation privilégiée parce qu'il y a une réflexion importante sur ce sujet.



Dialogue.

Sylvie CHARRIERE « est députée de La république en Marche de la 8^e circonscription de Seine-Saint-Denis. Championne du monde scolaire de javelot, professeure agrégée d'EPS en Seine-Saint-Denis, elle y deviendra chef d'établissement. Elue députée, elle est rapporteure pour avis sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Présidente du Comité National d'Orientation et d'Evaluation des Cités Educatives, elle a récemment été missionnée par le Premier Ministre pour rendre un rapport sur l'obligation de formation des jeunes âgée de 16 à 18 ans. » Concernant la construction des compétences, va-t-on définir la cause des noyades ? Va-t-on le mettre dans le contenu de formation ? Dans quelle forme d'apprentissage on est ? Il va falloir structurer les personnes qui forment les moniteurs, et définir quel temps d'action dans l'eau il va falloir ? Combien de piscines on a et combien il va falloir en refaire faire ? Quel coût il va falloir budgétiser ? Il faut informer la population des risques environnementaux.

Réponse. **Fabien CAMPORELLI**. En Islande, pays de 300 000 habitants, c'est une heure d'enseignement de 6 à 18 ans. À Valenciennes, la politique publique est de faire de la natation scolaire de la GS au CM2 (80€ par enfant et par an). Il faut penser qu'il y a un coût différent par rapport aux communes. Il faut d'abord savoir combien de temps on a besoin pour que l'aisance aquatique soit acquise pour tous, et ensuite on déduira ça par communes ou par territoires.

Question du public. Quel temps de formation pour les professeurs des écoles ? Coût budgétaire aussi des déplacements des enfants, des MNS aussi dont on a besoin pour permettre aux scolaires de pratiquer la natation ?

Réponse. **Jean-Pierre BARRUE**. On compte entre 18 et 45h de formation à l'Éducation Nationale pour les professeurs des écoles. Ils ne maîtrisent pas toutes les matières sur le bout des doigts (mathématiques, français, EPS, langues...), ça ne serait pas possible. Dans ces cas-là, ils doivent se tourner vers les MNS pour bénéficier d'une meilleure pédagogie.

Remarque du public. Formation et variabilité des professeurs d'école. Maquettes MEF qui réservent à la maternelle 20h max, dans d'autres c'est 100h. Quid de l'aisance aquatique en 20h ? On ne peut pas réduire une politique publique à juste une politique de lutte contre les noyades. Nombre de noyades considérable, similaire aux morts sur la route.

Question du public. Notion de citoyenneté. Compte tenu de la réglementation qui a évolué sur la sécurité au bord des piscines, plans d'eau, mer, n'est-on pas en train de faire changer les choses ? Les pratiquants ne viennent plus se baigner en se disant que le milieu est dangereux et y vont en pleine confiance : on a habitué tout le monde à complètement sécuriser le milieu. Est-ce normal qu'on surveille les piscines ? on fait tout pour que les gens ne se préoccupent plus de leur sécurité.

Réponse. **Fabien CAMPORELLI**. Après la guerre, la noyade était la première cause de mortalité, avant la mort par accident de la route. On est réguliers sur le nombre de noyades depuis les années 90. Petit bémol concernant les comportements des ados et notamment des hommes « chauffards de la baignade ». Les accidents sont volontaires ou non et découlent de comportements à risques. Il n'y a pas d'éducation à la sécurité sans éducation à la motricité. La motricité fondamentale de base est le point de départ sur comment on se noie et qu'est-ce qu'il faut pour l'éviter ? La participation citoyenne concerne l'attitude à avoir sur les conduites dangereuses à éviter dans les milieux aquatiques. **Jean-Pierre BARRUE**. L'analyse est un peu exagérée, on responsabilise les MNS et non plus les élèves et parents. Les élèves ont des parcours hachés : les profs de 3^{ème} ont du mal à savoir ce qu'ont fait les enfants avant en termes de natation scolaire mais aussi sur le niveau des enfants et pourquoi ils ont ce niveau. **Fabien**



CAMPORELLI. Les temps disponibles de l'enfant pour être stimulés sont plus importants qu'on le pense. Il faut insister sur la qualité de la stimulation et le processus éducatif. Il n'y a pas de continuité pédagogique en fonction des lieux de pratiques. Si on identifie bien les étapes du curriculum, on peut créer un passeport très complet.

Question du public. On ne peut plus faire une politique publique sans associer les citoyens et les usagers. Quelle place pour les parents et accompagnateurs ?

Réponses. *Jean-Pierre BARRUE.* Les ministres incitent à cette liaison encore plus. Question d'efficacité : la présence des parents dans les apprentissages relatifs de la natation a des effets pervers avec des conduites défavorables à l'apprentissage. Il ne faut pas exclure telle ou telle personne. Mais en quoi des personnes sont accréditées pour accompagner les professeurs des écoles et les MNS et peuvent intervenir sur un sujet qu'ils ne maîtrisent pas ? Ils sont accompagnateurs. *Fabien CAMPORELLI.* Les parents ont un agrément et sont de fait « aidants » dans la pratique, sans être maîtrisants.



Thème 3 : CERTIFICATION DE L' AISANCE AQUATIQUE.

Quelles certifications sont susceptibles d'être lisibles, reconnues, délivrées en différents contextes ? Quelles certifications existantes ? Existe-t-il un consensus ? Des synthèses sont-elles souhaitables ? Modéré par Alain CATTEAU et Jean-Louis GOUJU.

Matthieu LACROIX. *« Professeur de sport à la DR-D-JSCS Nouvelle Aquitaine, est chargé de la coordination de la filière de formation des Activités Aquatiques et de la Natation pour le Ministère des Sports (Bureau DS.C2). Titulaire du BEESAN, d'un DEJEPS mention « natation de course », des unités d'enseignement « formateur de formateurs » et « conception et encadrement d'une action de formation » dans le domaine de la sécurité civile, il intervient également dans les cursus universitaires de la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers. »*

Grâce aux contributions, la définition de l'aisance aquatique est complexe mais se définit surtout sur une décontraction dans l'eau, sans signe de panique notamment lors d'une chute non intentionnelle. Quelles sont les certifications reconnues ? Elles ont été abandonnées par manque de lisibilité. Il existe plus de 10 certifications existantes autour de l'aisance aquatique et du savoir nager. On constate que les certifications actuelles manquent de lisibilité parce que les acteurs de ces certifications sont trop nombreux : par exemple les BNSSA peuvent délivrer le test anti panique alors qu'ils n'ont aucune notion dans leur formation sur cette délivrance de test. La capacité d'attester d'une aisance aquatique n'a pas lieu d'être. Par rapport au contexte de l'aisance aquatique, la question liée aux tâches, à l'activité préparée et au milieu sont à prendre en compte. Par exemple, des enfants qui réussissent l'ASSN n'arrivent pas à se repérer en milieu naturel. Pareil, on ne parle pas du même test si on a un gilet de sécurité. Il serait souhaitable que l'aisance aquatique soit acquise dans le cycle 1. Complexité et contexte des piscines privées familiales : ne pas faire distinction entre savoir-nager scolaire et fédéral et autres... L'apprentissage de la natation se fait à 6 ans en moyenne. En effet, on constate une motricité différente chez les enfants, les différents sexes, cadres sociaux, lieux géographiques, etc...

Un référentiel universel sur l'aisance aquatique est-il imaginable ? Oui. Il doit s'appuyer sur le niveau d'exigence actuel. L'apprentissage est basé sur des méthodes plus scientifiques maintenant pour ne plus se baser sur le matériel. Pour atteindre cette certification, il faut aussi penser au cadre périscolaire (milieu fédéral, accueil de mineurs, ...) sans penser tout de suite au scolaire. Il y aura une plus grande responsabilité du délivreur de la certification et donc impliquera le signataire sur le niveau d'aisance aquatique de chaque enfant, qui seraient les MNS et/ou les professeurs des écoles.



Sébastien BUISINE. *Intervient sur plusieurs branches professionnelles, notamment emploi et formation au CNEA.*

Le rapport à l'eau doit être avant tout une pratique de loisirs et donc ludique. Ce qui se passe dans le secteur aquatique se passe dans toutes les branches sportives. La branche du sport rassemble 160 000 emplois. L'être humain est imaginatif dans les disciplines du secteur aquatique. Est-ce que la certification de l'aisance aquatique a une répercussion sur les activités aquatiques (canyoning, nautique, watsu...)? Si on s'intéresse aux activités, il faut s'intéresser aux lieux de pratique qui sont susceptibles d'accueillir ce public. La certification d'aisance aquatique, ensuite le savoir nager... Quel impact pour l'encadrement d'une activité? Si on pose cette certification, on pourrait demander à ces Accueils Collectifs de Mineurs de la passer : 1,3 Million d'enfants partent en ACM.

Benoît LASNIER. *« Benoît Lasnier est directeur national de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) depuis 2013. Auparavant, en sa qualité de professeur agrégé d'EPS, il a occupé les fonctions d'enseignant en collège puis de formateur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Académie de Créteil. »*

Le savoir nager est un savoir incontournable aujourd'hui. Seul un collégien sur deux sait bien nager. Postulat de départ :

- La politique publique sur l'aisance aquatique doit toucher le plus d'individus possibles : seule une institution scolaire touche la majorité des enfants.
- Mettre tous les acteurs sur le coup. Encadrement niveau bac +5 en collaboration avec des experts qui sont sur le terrain (MNS).

Le savoir nager a une place non linéaire suivant les années scolaires, avec la finalité de le valider en sixième. Pourtant, l'école a une place privilégiée pour mettre en œuvre un dispositif qui toucherait tous les enfants d'une classe d'âge sans distinctions. Il faut qu'il y ait une plus grande lisibilité dans l'ambition de l'aisance aquatique, ainsi que dans la mise en place de son programme. On constate, par ailleurs, qu'il manque des piscines sur le bassin français pour que tous les enfants y accèdent dans le cadre scolaire. La généralisation de l'aisance aquatique, si elle est proposée à tous les enfants du primaire, va demander une organisation via les collectivités, piscines et MNS pour toucher tous les enfants. Il faut assurer la formation des encadrants par le biais de la FFN.

Vincent HAMELIN (intervenant) qui a travaillé avec Agnès BERTHET.
« Vincent Hamelin est un ancien athlète de haut niveau en natation course et eau libre, titulaire d'un DEUG STAPS, du BEESAN et du BEES2 natation et d'une spécialité de management de projet de l'ESCP Paris. Après 15 ans d'expérience sur le terrain, de l'entraînement aux bébés nageurs au sein de clubs de natation mais aussi de collectivités, il travaille actuellement à la FFN en qualité de responsable développement des pratiques. Il a successivement été coordinateur de la rénovation de l'ENF mais également des dossiers du CIAA, pilote développement de l'opération « Savoir-Nager » puis du plan « J'apprends à nager » et, dernièrement pilote du groupe de travail sur l'harmonisation d'un test du savoir-nager sécuritaire dans le cadre du plan interministériel aisance



aquatique. Passionné, il a cœur d'être au service de la natation et des activités aquatiques et de transmettre ce que la natation lui a donné.

-Agnès BERTHET est une ancienne sportive de haut niveau en natation artistique, titulaire du BEESAN et du Professorat de sport. 15 ans d'expérience sur l'entraînement, la formation et le développement et 5 ans sur des missions au ministère des sports (RH et suivi des fédérations HN et Olympiques). Depuis Septembre 2018, DTN Adjointe de la FFN, elle accompagne à la fois les projets du haut niveau mais également le développement des pratiques et particulièrement le suivi du dossier du test unique mené dans le cadre du plan de lutte contre les noyades. Sensible aux rôles que jouent les fédérations et le sport pour la société, elle souhaite continuer à développer des projets ambitieux pour la natation. »

La noyade est la 1^{ère} cause de mortalité par accident de la vie courante en 2018. On assiste à un engagement ministériel avec le renforcement des dispositifs d'apprentissage de la natation et, entre autres, la création du plan d'aisance aquatique sur 4 axes de travail évoqués au préalable, avec 23 mesures. La FFN est pilote du groupe de travail sur l'harmonisation des tests de natation.

Concernant la certification de l'aisance aquatique, il existe trois tests reconnus : le Sauv Nage, l'ASSN⁶ et le certificat d'aisance aquatique (le test anti-panique). Ces trois tests partagent les mêmes objectifs : favoriser l'enseignement précoce de la natation, renforcer la qualité de l'enseignement de la natation, partager des repères didactiques pour un apprentissage efficient, donner accès à une culture de l'eau pour tous.

Il ne faut plus envisager la certification de l'aisance aquatique qui serait dissociée du Savoir Nager Sécuritaire (SNS) :

- Étape familiarisation ;
- Étape certifiée par l'aisance aquatique (corps flottant) ;
- Certificat SNS (corps projectile) ;
- Pratique de loisir (corps propulseur) ;
- Pratique compétitive suivant l'envie de l'enfant.

Le 15 Janvier 2020, un groupe de travail qui réunissait différents acteurs de l'AAN a fait ressortir un seul et unique test du Savoir Nager Sécuritaire : le SNS. Les principes directeurs de cette aisance aquatique sont la grande profondeur et l'absence de matériel, notamment pour les apprentissages massés). Les compétences attendues :

- Tomber ou aller dans l'eau en grande profondeur ;
- Prise d'info après entrée dans l'eau ;
- Flotter ;
- Se déplacer sur une courte distance pour aller vers un endroit sécurisé ou sécurisant ;
- Sortir de l'eau ou attendre les secours.

Il faut dissocier le processus d'apprentissage du processus de certification. Concernant l'aisance aquatique, on est dans le processus d'apprentissage. On n'est pas à l'abri qu'à partir de 6 ans on mette en place un processus de certification puisque l'enfant disposera d'une aptitude suffisante dans un milieu

⁶ <http://eps21.ac-dijon.fr/spip.php?article38>



auquel il est confronté. Le certificat d'aisance aquatique devrait être un prérequis préalable au test de savoir-nager sécuritaire.

Nous avons engagé des collaborations depuis un an : 45 professionnels représentant l'ensemble des institutions engagées dans l'apprentissage de la natation se sont réunis autour de la table pour créer un test unique du savoir nager sécuritaire. Comme il y a des évolutions réglementaires qui vont venir, on avait à cœur de créer un support commun.

En conclusion, on pourrait dire qu'il est nécessaire d'avoir un continuum avec la certification d'aisance aquatique, en préalable du SNS. Il faut surtout enseigner ce qui vaut la peine d'être enseigné (peut-être le corps flottant dans la notion d'aisance aquatique ?). Il y a des relations partenariales incontournables à développer, il faut renforcer la formation des encadrants ayant dans le cadre de leur qualification la compétence de l'enseignement de la natation. Le contexte aisance aquatique est une véritable opportunité pour travailler ensemble, faire évoluer l'approche de l'enseignement de la natation, lutter activement contre les noyades et favoriser l'accès à la culture de l'eau.

Dialogue.

Remarques du jury. On a beaucoup parlé de la qualité de ceux qui seraient amenés à certifier ainsi que les conditions de certification. On est tous d'accord sur le fait que la certification d'aisance aquatique soit faite dans le cadre scolaire. Sauf que beaucoup d'enfants passent dans les trous de la raquette : on a une quantité d'enfants qui sont dans l'âge d'aller à l'école et échappent au filtre scolaire. Il faut donc se donner les moyens de pouvoir toucher tous les enfants par la natation en se basant sur l'école, même si c'est la population majoritaire. Il faut ajouter la dimension d'aisance aquatique dans le contrôle de l'instruction des familles qui déscolarisent leurs enfants : c'est une mission qui va être difficile pour les inspecteurs. En effet, il va falloir aussi bien former les inspecteurs qui vont contrôler les enfants qui ne sont pas scolarisés à l'aisance aquatique. Au sein de l'école, nous n'avons plus d'inspection individuelle des professeurs, mais plutôt des rendez-vous de carrière. Il faudrait peut-être exiger de mettre au rang de carrière les séances de natation obligatoire pour valider l'aisance aquatique, voir le savoir-nager ? Ce sont des points d'angle-mort dans notre système qu'il va falloir balayer aussi maintenant.

Question du public. Elle porte sur la formation des professeurs des écoles concernant l'aisance aquatique. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a une vision à dénominateur commun de tous les sujets. Quels sont les contenus de formation prévus sur l'apprentissage des futurs professeurs des écoles dans les centres de formation concernant l'aisance aquatique ?

Réponse. *Benoît LASNIER.* À l'IUFM, les étudiants avaient 60h d'EPS, puis ils n'avaient plus que 12h et maintenant on comptabilise 24h d'EPS dans le cursus de formation des futurs professeurs des écoles. Il y a deux volets majeurs à mettre en place. Tout d'abord les classes bleues, puis structurer la démarche de formation au sein de la FFN (instructeurs puis déclinaison sur les territoires avec les ligues régionales).

FFSA. Au sein des fédérations, elles pourront délivrer leurs formations de façon déclinable ?

Réponse. *Benoît LASNIER.* Oui. La FFN a déposé son propre projet. Il serait intéressant que le CIAA en dépose aussi un.



Question du public. Dans les contenus, il faut retrouver les notions de culture de l'eau, mais aussi la formation des formateurs. On va pouvoir avoir dans ce sujet une formation qui touche à la culture de l'eau mais sécuritaire. Les nageurs en compétition n'ont jamais eu de sensibilisation sur les risques de noyades. Est-ce que ça rentre dans ce cadre de la culture de l'eau ?

Réponse. *Vincent HAMELIN.* Il y a déjà eu une noyade au championnat du monde en eau libre. On va créer un support commun et une page web pour tous ceux qui souhaiteraient passer le SNS. L'idée est de se servir de ce livret pour la prévention des noyades, notamment auprès des parents. Rappeler insister sur les messages de prévention dans tous les milieux, même celui de l'entraînement.

FNMNS. Le service national universel serait un bon laboratoire pour éviter les trous dans la raquette au sein de l'Éducation Nationale. Il y a tout de même des interrogations quant au frein que pourrait présenter une certification encadrée ou individuelle ? Comment garantir un niveau de compétences ? Quel est le palliatif de la personne qui ne sait pas nager ?

Réponse. Un bénévole qui encadre une rando en moyenne montagne, qui n'a pas les diplômes pour encadrer ne peut pas être poursuivi juridiquement. Le professionnel, s'il fait la même chose, peut être sanctionné au niveau pénal en termes d'encadrement. Si j'encadre à titre bénévole, je n'ai pas besoin de savoir si les enfants ont cette aisance aquatique. Par contre, si je suis professionnel, je dois être en mesure de connaître le niveau de l'enfant et notamment savoir s'il a été certifié aisance aquatique ou pas. *FNMNS.* Concernant les activités bénévoles encadrées, on assiste à une émergence de nouvelles activités, notamment dans le monde nautique (Stand Up Paddle par exemple), qui développe aussi le secteur marchand. Le problème, c'est que de nombreux accidents sont arrivés depuis cette émergence d'activités en semi ou totale autonomie. Vis-à-vis de l'attraction littorale et montagnaise, est-ce que je suis en mesure d'attester un enfant qui a échappé à tous les radars, pour que je puisse m'assurer qu'il ait les compétences de l'aisance aquatique, et qu'ils puissent pratiquer mon activité en toute sécurité ? Si l'état place le curseur avec une exigence de reconnaissance institutionnelle de l'Éducation Nationale, peu d'enfants passeraient au travers du filet.

Question du public. La certification peut être lourde de conséquences : plus l'enfant prend des cours de natation, plus les parents pensent que les enfants savent nager et moins ils les surveillent dans le cadre familial. Quand on certifie une aisance aquatique, attention au message qu'on envoie aux parents. Ces précautions sont-elles présentes ?

Réponse. Les enseignants ont du mal à mettre leur signature sur ce genre de tests parce qu'ils ont peur de la plainte s'il y a un drame. Qu'est-ce qu'on certifie ? Si on donne un livret avec cette certification pour sensibiliser les parents et leur surveillance, ça devrait limiter les risques. Son titulaire doit être en sécurité en piscine, c'est une situation calme sans beaucoup de monde. Il faut absolument mettre un cadre à la certification pour éviter de leurrer l'enfant et ses parents sur l'ampleur de la certification. Une certification n'est valable qu'à l'instant T (exemple du certificat médical de non contre-indication à une activité sportive qui n'est valable que sur un laps de temps donné). Question de fond : le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. Est-ce qu'on va faire pareil avec le certificat d'aisance aquatique dans un futur plus ou moins proche ?

Question du public. On peut réaliser le plus beau métier du monde, le plus complexe... si les MNS et les professeurs des écoles enseignent le test plutôt que d'enseigner le savoir se sauver, que vont apprendre les enfants ? On peut faire des jolis tests mais ils peuvent avoir des effets pervers. Exemple de situation où les professeurs des écoles étaient uniquement focalisés sur les compétences à réaliser lors du test, et non sur des compétences de familiarisation.



Réponse. La thématique peut être résolue à partir du moment où il y aura une formation plus importante. Pour l'instant, les futurs professeurs des écoles sont formés sur un bout de table concernant la natation scolaire, sans entrer dans une piscine. C'est une aberration de passer uniquement le test sans apprentissage avant.

Responsable du centre aquatique de sarcelles et MNS depuis 1976. En 1976, 20 à 25 MNS qui sortaient de la jeunesse et des sports de chaque département chaque année. La formation des encadrants n'est pas du tout la même que celle de 1976, où ils avaient un maximum de scolaires et où ils faisaient les maternelles. Il faut renforcer la formation des encadrants, oui mais comment ? La formation des MNS a fortement évolué pour s'adapter aux exigences de la société : les jeunes sont très bons en aquazumba, aquagym... ils étaient 30 fraîchement formés, qu'on retrouvait tous sur les bassins à l'époque. Maintenant, sur le même nombre de formés, on n'en retrouve plus que 10 sur les bassins parce que les 20 autres vont dans les salles de fitness. Il y a un gros problème de formation initiale.

Xavier RANCHON, FFMNS. Quelle est la place des parents sur la reconnaissance de la compétence de l'enfant sur le savoir nager et l'aisance aquatique ? On rate quelque chose : le fait d'écarter les parents sur la connaissance et leur précision n'est pas une bonne solution. Si le parent ne certifie pas son enfant, ça n'est pas lui le responsable.

Réponse. Les parents pourraient intervenir dans le processus de formation, mais ne pourraient pas certifier. On n'a jamais autant d'impact que l'échange verbal : il faut se reposer la question des messages délivrés aux pratiquants, mais aussi en présence des parents.

Docteur au CNAM et MNS. Est-il possible de supprimer les tests et laisser les MNS et éducateurs tester l'aisance aquatique par rapport aux compétences aquatiques qui sont liées au corps flottant ?

Réponse. Pour le SNS, pas possible. Pour l'aisance aquatique, il y a une possibilité d'évaluation continue, qui serait moins traumatisante et on perdrait moins de temps de certification sur le temps d'apprentissage.

Mauro ANTONINI. Concernant l'aisance aquatique, le mot compétence me pose problème.

Réponse. Il faut définir les tâches et conditions lors du test. On renvoie à un ensemble complexe d'acquisitions/dispositions renvoyant à des caractères qui se prêtent beaucoup à la définition fermée du concept. Quand on est dans le savoir nager, on peut définir la situation type. Quand on est dans le domaine de l'aisance aquatique, il semble qu'on soit en amont de cette discussion.



Thème 4 : CONTEXTES (matériels et/ou institutionnelles de l'acquisition et de la certification de l'AA).

Comment faire pour qu'il y ait beaucoup d'occasions, de lieux, d'institutions et d'acteurs concernés et engagés dans cet objectif de généralisation de l'aisance aquatique chez les jeunes enfants ?

Si on veut généraliser l'aisance aquatique, il faut réussir à ce qu'ils aient plus de temps, d'occasions, d'incitations à se former à l'aisance aquatique. Ça veut dire qu'il faut plus de temps dans l'eau : problématique d'État, des collectivités territoriales, et des différentes institutions. Si l'ensemble de ces acteurs n'arrivent pas à coopérer pour favoriser l'accès des enfants pour coordonner les actions en direction de l'aisance aquatique, ça sera beaucoup plus difficile. Plus de contextes, d'occasions, dans le domaine scolaire, périscolaire, extra-scolaire...

Quelle est la place des parents dans la construction de l'aisance aquatique ? Il faut agir après du plus grand nombre, engager un débat sur les 4-6ans et donc poser la question des familles. Comment faire pour que l'aisance aquatique soit bien appréhendée par les familles comme une priorité ? Véhiculer des images qui soient acceptables pour tous, marquantes sans faire peur. Ça n'est pas que l'affaire de l'école, il faut travailler à cette évolution. Les bénéficiaires sont les enfants ; il faut qu'ils puissent disposer d'un droit à l'aisance aquatique et le temps nécessaire pour que cette construction soit généralisable. Modéré par Thierry MAUDET et Jean-Louis GOUJU.

Laurence COLLAS. *Inspectrice de la jeunesse et des sports.*

Acteurs du territoire de l'Hérault. Deux dimensions pour appréhender l'aisance aquatique dans cette réflexion :

- Plaisir de l'eau et la facilité d'y pénétrer ;
- Versant sécuritaire qui s'inscrit dans un versant réglementation qui vise à se sauver de la noyade.

Institution par le fait sécuritaire et la création du test dès lors qu'on parle d'aisance aquatique.

Modalités d'intervention : minimum 40 minutes dans l'eau, avec une température relevée, si possible quotidienne pendant une période de 8 à 10 jours, avec 8 à 10 enfants par groupes. Ça n'est pas une règle mais une préconisation par rapport à un enfant standard (contexte environnemental, sociétal etc...).



Nous avons donc besoin de bassins d'apprentissages, qui sont facilement chauffables, et à proximité des endroits de vie des enfants. Ce postulat de départ ouvre à une problématique plus large : la question du milieu d'origine, le territoire de vie, le rapport à l'eau mais aussi le handicap. Il y a certains espaces qui sont difficilement mobilisables.

Il y a du potentiel pour pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives par différentes institutions (par les pratiquants, encadrants et parents mais pas les institutions). Concernant les acteurs de l'aisance aquatique de l'enfant, les parents doivent être au cœur de ce dispositif : le contexte familial est donc déterminant. Le rapport de l'enfant à l'eau se commence très tôt. Il faut travailler en amont avec le corps médical de la petite enfance pour sensibiliser, rassurer les enfants dans le rapport à l'eau. La question des parents se pose souvent pour les éduquer/accompagner dans la pratique par le biais des bébés nageurs. Le débat sur leur présence qui pourrait être perturbante ou non ne devrait pas exister.

Les professeurs des écoles n'ont pas forcément les ressources pour favoriser l'aisance aquatique. Il faut créer des certifications complémentaires auprès des enseignants et autres encadrants pour élargir le vivier sur l'aisance aquatique. Il faut aussi se poser la question sur la formation des MNS : les BPJEPS n'ont pas de contenu dédié à l'aisance aquatique.

Aisance aquatique dans le temps scolaire : le 28 Juillet 2019, une loi pour une école de la confiance a été créée⁷ : elle abaisse l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. La solution est d'emmener des bassins mobiles aménagés sur les lieux scolaires. Ils seraient chauffés et transportés sur remorque : les bassins feraient 8x2 mètres, et aussi accessibles aux enfants ayant un handicap. Ainsi, 500 à 800 enfants seraient touchés par année scolaire, et par bassin. Il faut aussi exploiter les lieux de baignade aménagés, comme les structures gonflables, se conventionner avec des structures commerciales et touristiques.

Aisance aquatique dans le temps périscolaire : le mercredi, depuis la dernière loi, est considéré comme du temps périscolaire. Possibilité de transférer l'aisance aquatique sur ce temps-là.

Aisance aquatique dans le temps extra-scolaire : le temps familial est déterminant. Quand on part en vacances, il est très rare qu'il n'y ait pas de piscine à proximité, et ce sont les moments où les parents vont le plus vers l'eau. Ce sont des temps privilégiés à consacrer à l'aisance aquatique : les fédérations ont une offre, même si on a la problématique du coût pour certaines familles. Pour un accès équitable à tous les enfants, sans distinction sociale, il faudrait une proposition d'apprentissage de l'aisance aquatique par des MNS de façon gratuite. Ils sont intervenants dans le sauvetage et le secourisme et donc dans la démarche de se sauver et sauver les autres (finalité de démarche citoyenne). Instauration du problème du milieu naturel et meilleure connaissance de l'eau sous toutes ses formes. 4-6 ans : hébergement, moment privilégié (colos, camps, etc...). Problème des attestations de l'aisance aquatique.

On voit qu'il y a beaucoup d'enjeux mais aussi de possibilités. On voit qu'il y a une diversité des intervenants : une forte collaboration attendue pour que ça soit efficace pour les enfants. Il faut un travail collaboratif de terrain, exploiter les opportunités des espaces de pratique moins traditionnels, encourager la construction de bassins, l'apprentissage de proximité ou l'achat de bassins mobiles. Il appartient à chaque intervenant de vérifier en contexte et en situation ou en est l'enfant ? Et se poser la question de la pertinence du certificat.

Axel LAMOTTE. « *Bientôt retraité de la fonction publique territoriale comme éducateur sportif, Axel Lamotte est licencié à la FFN la première fois en 1959. Licencié à la FFN en 2017 (traversée de Paris à la nage, Maître-Nageur Sauveteur depuis les*

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038829065&categorieLien=id>



années 70, Formateur de Maîtres-Nageur Sauveteur depuis les années 80, Formateur en premiers Secours de puis les années 90, Formateur en universités STAPS depuis les années 2000, il est membre fondateur du SNPMNS en 1986. »

Le plan d'aisance aquatique est un voyage inachevé : c'est un continuum d'apprentissages qu'il faudra renouveler sans cesse. Savoir sauver son prochain doit devenir une valeur indispensable à chaque citoyen.

Tout d'abord, il faut rassurer les parents. En Seine-Saint-Denis, la natation n'est pas au cœur de la préoccupation des familles. Nous préconisons de rassurer les parents par le biais des Journées Nationales de Prévention de la Noyade que le SNPMNS organise depuis 12 ans maintenant. Ces JNPN permettent de toucher les problématiques de l'aisance aquatique dans l'eau. Ça nous permet aussi d'informer les parents qu'on peut apprendre à tout âge, et notamment éduquer les parents au sauvetage de leurs propres enfants. Nous rappelons constamment aux parents que quand les enfants se baignent, il faut les surveiller de façon constante. Il paraît aussi important de sensibiliser sur les clôtures autour des piscines, pour éviter les accidents.

Il faudrait mettre les MNS au sein de l'apprentissage : il est le maître des lieux de la piscine. Former plus de MNS par le biais de la licence Éducation et Motricité (EM) et Activités Physique Adaptée et Santé (APAS), qui s'ouvrirait à la filière Activités Aquatiques. Il faut une approche de l'apprentissage à tous les pages, équilibrer les contenus de formation : plus d'aisance aquatique et moins de formation sur les aquagym.

Pour la partie financière, les noyades coûtent 1200 Millions d'euros à l'État sans quantifier la détresse sociale des parents. Si on limitait les noyades, on aurait de l'argent pour les collectivités. Il y a aussi des économies d'énergie à trouver dans les piscines : un degré de température d'eau en plus = 15% de chauffage en plus sur la facture. Il faudrait essayer les bassins mobiles dans les écoles maternelles, mais d'abord dans les villes, pour que les collectivités puissent mutualiser les moyens. Ça privilégierait les déplacements à pied, ce qui ferait découvrir l'environnement direct de l'école et donc de là où habitent les enfants.

Je préconise la nage à plusieurs pour limiter les risques : l'exercice de natation pour les 4-6 ans pose un problème de surveillance. En effet, lorsqu'on nage avec un copain, l'un des deux peut alerter sur l'état de santé de l'autre. Il faut aussi éviter de conseiller au gens d'aller sauver quelqu'un quand il ne sait pas sauver, ça peut mettre deux vies en danger au lieu d'une. Je propose aussi une mise en place de sèche-cheveux sur les bords de bassins : les enfants ont tout le temps froid, des vestiaires jusque dans l'eau, et ça n'aide pas à l'engagement dans l'activité. Des piscines existent pour les tous petits mais c'est très rare. Les bassins mobiles sont donc une solution puisque ça serait adapté aux petits enfants sans enlever les piscines réservées aux adultes.

Favoriser la formation de MNS par le biais de l'Éducation Nationale pour que les professeurs des écoles aient plus de billes pour encadrer les enfants. La surveillance des enfants, et notamment des scolaires (proportion plus grande ne sachant pas nager), est très particulière et nécessite un apprentissage dédié. Il faudrait apporter des enseignements aux professeurs des écoles sur cette surveillance spécifique, qui doit être absolue sur ce public particulier.



Clément MANSION. « *Après 5 années dans des agences d'envergure nord-américaine, Clément Mansion rejoint l'agence Chabanne Architecte en 2004 et devient associé en 2007. Il co-dirige depuis l'équipe parisienne.* »

L'aisance aquatique demande une construction de bassins spécifiques. Comment construire ce bassin pour que les enfants acquièrent cette aisance aquatique de la meilleure façon ? Il faut penser l'établissement en entier dédié à cette aisance aquatique, pas uniquement le bassin. Les piscines utilisent des matériaux froids, similaires à ceux de la boucherie (pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité) : carrelage, inox, matières dures, froides, qui renvoient le son et créent une atmosphère complexe. Tous les sens sont agressés de façon négative. Le premier but de l'architecte, c'est de transformer cette atmosphère pour que le lieu soit agréable, qu'il agresse moins le public (ici, le public visé : les 4-6 ans) et donc plus propice à la décontraction. Dès l'entrée, le public pourrait être accueilli avec un auvent, pour éviter d'être mouillé quand il pleut, comme si on venait les chercher à la voiture avec un parapluie pour éviter qu'ils soient mouillés. Ensuite, les vestiaires sont souvent construits dans un couloir, c'est un non-lieu où les gens se dépêchent (ils ont froid, sont mouillés, il faut chercher ses affaires...) : il faudrait le rendre plus attractif, et déjà donner le thème de l'aqualudique. On pourrait imaginer des aires de jeux au milieu des cabines, la partie douches serait un jeu pour obliger les ablutions par le biais d'une douche savonnée. Il faut aussi travailler sur l'acoustique pour que les vestiaires et les douches soient le moins bruyantes possible.

Concernant les bassins, il faut penser à la flexibilité d'activités des établissements aquatiques pour que chaque public s'y retrouve et ait un maximum de confort, et garder une place nette aux activités aqualudiques. L'idée des fonds mobiles est très bonne, et se fait de plus en plus. Ça permet, dans un bassin dédié aux nageurs, de pouvoir accueillir des activités et des enfants qui apprennent à nager (qui ont besoin de moins de profondeur). Concernant le traitement de l'eau et son chauffage, si le bassin fait moins d'1,80m de profondeur, il coûtera moins cher parce que la loi sur le renouvellement de l'eau⁸ explique qu'en-dessous d'une profondeur d'1,80m, il faut renouveler l'eau deux fois, alors qu'un bassin plus profond qu'1,80m, c'est 4 fois.

⁸https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=468AD295D0F2E3C013F9838FD3084F84.tpl_gfr26s_1?idArticle=LEGIARTI000006909921&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20080921



Gilles PECOUT. « *Gilles Pécout, historien, spécialiste de l'Italie, est recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités depuis le 14 septembre 2016. Il fut précédemment recteur de l'académie de Nancy-Metz et recteur de la région académique Grand-Est. Il est Professeur des universités à l'Ecole normale supérieure de Paris et titulaire de la chaire d'Histoire politique et culturelle de l'Italie et de l'Europe méditerranéenne au XIXe à l'EPHE.* »

Co-participation qui serait illustrée par le fait que l'aisance aquatique, comme le savoir nager, constitue un objet de la vie quotidienne. Rappeler que les responsables de l'Éducation Nationale ont été sensibilisés sur cette question d'aisance aquatique et de la formation.

Ce qui a changé dans notre cadre réglementaire ? Cette maîtrise de savoir nager doit être acquise à partir de la 6ème. Maintenant, il faut commencer plus tôt pour être sûr d'avoir un bon savoir nager en sixième.

Willy LEPRÊTRE. « *En parallèle d'un cursus universitaire orienté vers l'acquisition d'une double compétence sport-gestion, Willy Leprêtre a obtenu le titre de Maître-Nageur Sauveteur par l'obtention du BEESAN au terme d'une formation suivie au Creps de Bordeaux en 2006. Après un peu plus de 5 ans d'activité professionnelle en tant qu'éducateur territorial des APS, il a pris la direction de l'établissement de bain dans lequel il exerçait. A ce jour, il occupe la fonction de Directeur des Sports de la collectivité propriétaire de l'équipement aquatique.* »

Il évolue dans un cadre territorial, c'est une piscine à objectif sportif et non ludique sans vocation multi factorielle. Ils y ont développé une politique d'activités lucratives et une logique partenariale avec des acteurs/utilisateurs ayant une stratégie. Il y a deux conditions à réunir :

- Accéder au public. Les 4- 6ans sont délaissés des programmes établis par l'Éducation Nationale. Avant, le cadre de natation scolaire était réservé aux cycle 2-3. Seules les collectivités qui ont des moyens ont pu développer des dispositifs sur la tranche d'âge des 4-6 ans.
- Possibilités d'accueil réduites : parc piscines vieillissant qui diminue par soucis financier, éloignement des écoles (distance proportionnelle au temps de pratique donc pas de déplacement à la piscine quand ça n'est pas obligatoire), nombre de vestiaires qui paraît suffisant mais dans la pratique insuffisant, recherche de rentabilité des équipements pour répondre à un intérêt général mais aussi sectoriel (activités ludiques, de bien-être en concurrence avec le cadre de l'Éducation Nationale : croisement des groupes, mélange des publics...).

Il faut changer ce contexte pour arriver à notre objectif, même s'il faut avoir conscience de certains freins :

- Dépenses publiques en baisse, avec une absence de compétence obligatoire pour les Conseils Techniques. Elles ont tendance à s'en charger ou à déléguer.
- Exigences d'adaptation des structures de bain au cadre imposé par l'institution scolaire. On fixe une durée, une séquence, le chef de structure va choisir la meilleure situation qui va lui permettre de s'en sortir financièrement parlant.
- Pas d'incitation à dédier les créneaux disponibles à d'autres utilisateurs potentiels. Le coût véritable d'entrée d'une piscine est environ à 6-7€, or on fait payer moins cher. Il faut faire

prendre conscience de cet intérêt de trouver une tarification qui soit réelle au coût de revient. Sur un établissement qui a un cadre élargi, il y a plus de possibilités de mettre à disposition les bassins pour la natation scolaire mais il faut tomber d'accord sur une tarification pour inciter l'établissement.

- Pas d'orientation nationale vers la sensibilisation de l'enjeu : réponse des gestionnaires par effet de saupoudrage. Les maires sont sensibles à l'apprentissage de la natation scolaire et ils veulent s'investir. Ça serait bien qu'il y ait une orientation, un poids et une autorité nationale, pour que la natation scolaire soit une action prioritaire qu'il faudrait privilégier.

Préconisations :

- La natation scolaire est le meilleur vecteur de diffusion : il ne suffit pas, mais il est essentiel. Il faudrait travailler en synergie avec les autres acteurs (parents, familles). À l'école, l'action est très large et commune au niveau national mais y encadrer les parents permettrait de compléter les actions. Les MNS feraient les actions sur le terrain mais aussi dans les clubs pour un aspect plus global. Si l'école a l'obligation de l'enseignement de la natation, elle ne maîtrise pas les conditions matérielles, que les MNS maîtrisent.
- Introduire une notion d'exigence de résultats aux différents acteurs impliqués. Pour l'instant, l'action est faite mais peu importe que le résultat soit bon ou pas, il faut y mettre plus ou moins d'intérêt : on fait à peu près ce qui est demandé, et dans certaines régions/localités, on fait à minima.
- Définir les modalités de mise en œuvre de la natation permettant d'optimiser l'exploitation en y accordant un degré de souplesse : par exemple laisser l'exploitant chercher la solution la plus efficace pour le public et la moins coûteuse pour lui ;
- Déterminer une tarification de prestations de service pour inciter à la mise à disposition de l'équipement par les gestionnaires. Par exemple, prestation avec MNS mis à disposition, sans MNS mis à disposition, surveillance avec multi-publics... Le but serait de proposer à des utilisateurs pour qu'ils puissent saisir cette notion, sans prendre les risques (avec surveillance), mais avec une connaissance.
- Favoriser la mise en place d'animations parallèles ayant la même visée avec des mesures incitatives : on propose les bébés nageurs mais après ? Les leçons de natation et l'acquisition du savoir nager en natation scolaire viennent plus tard, il y a une période vide après la familiarisation et le début de la natation/l'acquisition du savoir nager dans le cadre scolaire.
- Promouvoir la création d'équipements de baignade sur mesure par rapport aux besoins réels du territoire. Il va falloir créer des bassins qui s'adaptent à chaque situation, et à chaque besoin local.
- Lever les barrières de la mutualisation/coopération entre les différents acteurs : si on ne lève pas les barrières, la stratégie ne pousse pas à la coopération. Il est intéressant de donner cette possibilité à une collectivité : mettre des missions de service public et de bien la financer pour qu'elle perdure.
- Favoriser la mise en place d'un nouveau modèle économique non marchand d'exploitation de piscine répondant à une communauté d'intérêts. Nécessité d'ouvrir, créer des piscines à vocation unique et adaptées aux territoires.

Aurélié LATREILLE. « Aurélié Latreille est professeure de sport affectée à la DDCS69 depuis le 15/06/2019. De 2000 à 2013, elle a été en charge de la réglementation des établissements de baignade (DDJS62, DRDJS Rhône-Alpes, DDCS69). Elle est



intervenue dans ce domaine en qualité d'organisatrice d'examen (SB, CAEPMNS), de formatrice (CAEPMNS), et de jury (SB, CAEPMNS, BNSSA). En 2013, elle était référente sur le développement de la natation en Rhône-Alpes (suivi CNDS). Elle a accompagné la ligue dans la mise en place du plan sportif territorial fédéral de la natation, étendu en 2016 à Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a donc suivi la mise en place du J'apprends à Nager. En charge des questions relatives aux subventions d'investissement depuis 2003 (FNDS/CNDS), elle dispose d'une vision complémentaire sur la partie équipement sportif. »

L'aisance relève-t-elle du domaine principal des objectifs de l'école ? Dans les textes, les enseignements sont organisés sur divers points, mais on ne trouve pas de référence sur l'aisance aquatique. La circulaire de 2017⁹ explique qu'apprendre à nager est une priorité pour l'école : le lien avec l'aisance aquatique n'est pas si évident que ça. Dans le code du sport, le test anti panique correspond au test de l'aisance aquatique. On peut donc dire que l'aisance aquatique n'a jamais été expliquée dans les circulaires de l'Éducation Nationale. La natation scolaire est composée de deux étapes : une étape sécuritaire et une étape de déplacement (notamment aller vers d'autres activités). Sur les textes de l'enseignement pédagogique, l'apprentissage sécuritaire est basé sur le métier du MNS. Il faudrait donc que l'Éducation Nationale travaille en synergie avec les MNS concernant le concept d'aisance aquatique.

Concernant la gouvernance : tout le contexte et les moyens apportés dépendent du pilotage. Comment piloter un projet, partager ces valeurs pour les défendre collectivement ? Chacun a des objectifs, des finalités propres : on a du mal à sortir de nos cadres, ce qui limite l'intervention sur le terrain. Quels engagements des parties ? On travaille sur des schémas non prescriptifs. Quels objectifs opérationnels ? Quels résultats on veut obtenir, dans quel délai ? Il faut mobiliser les mises en œuvre : rassembler des valeurs ajoutées pour travailler en synergie et non en concurrence.

Pour cela, il faudrait rationaliser l'offre autour d'un projet commun et de partage d'outils. On imaginerait une réponse locale/territoriale par les mises en place de parcours d'apprentissages, et oublier la réponse unique nationale. Comment partager cette progression avec l'extra-scolaire ? Il faudrait pouvoir trouver des solutions par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), sur la base d'un projet partagé, proposer une complémentarité des offres de pratiques en mettant en convergence les sphères familiale, Maternelle-CP, péri et extra-scolaire. Les MNS : quels rôles, quels projets ? quelle formation ? Je préconise un renforcement sur l'apprentissage des BPJEPS AAN. Les professeurs : quels rôles, quels projets ? Les accompagner et proposer dans chaque territoire une offre complémentaire et non concurrente. La natation est un secteur marchand. Comment faire en sorte que tout le monde s'y retrouve tout en restant dans l'intérêt général ? Comment engager les parents pour lever le frein émotionnel ? Il faut penser à un test unique, avec des compétences clés, et des étapes d'évaluation (flottaison, déplacement), et une fréquence annuelle pour ne pas perdre les compétences acquises. Le parcours de l'apprenant doit être basé sur ses besoins en matière d'apprentissage, et l'outil de suivi doit être le plus individualisé possible sur l'ensemble de sa scolarité pour avoir un suivi longitudinal.

Il faut aussi démultiplier les lieux, les occasions de pratiquer l'aisance aquatique, disposer de piscines dédiées (écoles, club avec salles de classes) : comment faire des piscines des lieux de vie (par exemple mettre des classes d'étude dans les piscines) ? Faire évoluer des organisations : stages massés, investir les Accueils Collectifs de Mineurs, peut-être réfléchir au cas des Temps d'Activité Périscolaire qui ont été laissés tomber alors que c'était un bon concept. Il faut aussi clarifier le cadre réglementaire des piscines privées familiales pour améliorer le confort du MNS auto-entrepreneur, l'idée des camions

⁹ https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978



piscine qui seraient à la propriété des collectivités, l'accès aux piscines de tourisme et de plein air plus facile, mieux régler les contrats des DSP dans le but de préserver l'apprentissage de la natation et l'accès aux club.

Roxana MARACINEANU.

On réfléchit à des partenariats avec d'autres fédérations sportives comme le foot qui captent beaucoup d'enfants avec qui on pourrait collaborer, mais la priorité reste l'école. Il faut être en capacité de prendre des petits groupes pour garder un apprentissage le plus individualisé possible. On se pose beaucoup la question de cette aisance aquatique et de son cadre d'enseignement : faut-il sortir de cette obligation de l'unicité du maître ¹⁰ ? Est-on en capacité de pouvoir faire confiance à d'autres acteurs comme les parents pour augmenter le nombre d'intervenants et leur confier une partie de la classe en groupes de 8 à 12 enfants ? Ça permettrait d'aider le dédoublement des classes souhaité par Mr BLANQUER. Les parents doivent s'engager hors des temps scolaires, il faut donc éduquer les parents sur la prévention de la noyade (surveillance, initiation de l'aisance aquatique et les gestes qui sauvent pour faire intervenir les parents).

L'idée d'étude à la piscine est très intéressante pour que les enfants puissent passer du temps dans ce milieu. Ce que les recteurs veulent faire (et donc le ministre de l'Éducation nationale) : être associés à tous les niveaux territoriaux à la campagne de sensibilisation. Tout le monde n'a pas encore entendu parler de l'aisance aquatique, mais aussi de son inscription dans les priorités nationales scolaires et éducatives. Il faut profiter de la possibilité qui est offerte par la génération 2024 pour mettre l'accent sur la possibilité d'une forme de labellisation entre l'aisance aquatique et le savoir nager. Tout passe par le ministre Mr BLANQUER. Après la sensibilisation et l'information, il y a la formation, et celle des formateurs notamment. On va assister à une formidable réforme des instituts nationaux des formations des maîtres dans un avenir proche, avec une réflexion sur chaque académie, chaque corps d'inspection, dans le but d'accompagner l'avis expert des corps d'inspections générales et des corps territoriaux.

Mais comment régler ponctuellement, comment définir le cadre de l'intervention ? On revient sur la question de l'unicité du maître : il faut réfléchir aux co-interventions, ainsi qu'aux durées des interventions. En effet, combien de temps va-t-on extraire les enfants du face à face pédagogique avec le maître ? C'est une question technique.

Pour que le dispositif marche sur le long terme, il faut retrouver des moyens et des agents dans les piscines, avec un contrat gagnant-gagnant pour les dirigeants de piscines qui évaluerait les coûts des fluides.

Sébastien BOREL. *Chef de file du plan de lutte contre les noyades orchestré par Mme la Ministre des Sports.*

Enquête 2018 de Santé Publique France ¹¹ : 1649 noyades accidentelles et 406 décès. On voit des pics sur les différents week-ends des vacances et lors de la canicule. On constate des noyades très marquées

¹⁰ Concept où le maître est le seul qui partage son savoir aux enfants pendant l'année scolaire.

¹¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/articles/enquete-noyades-2018>



chez les 0-5 ans (408 noyades accidentelles, 35 noyades mortelles). Exemple à suivre pour l'Italie parce que leur taux de noyades est moins important. Le but est de mieux observer à l'avenir : on cherche à mettre en place des partenariats entre le Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN), le Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS) et la confection d'enquêtes noyades. Ces enquêtes seraient nationales tous les deux ans, et chaque année où il n'y aurait pas d'enquête nationale, on mettrait en place des enquêtes ciblées, régionales ou thématiques.

Le but de l'enseignement de l'aisance aquatique, c'est de passer de l'exception au principe. L'aisance aquatique reste une exception, c'est une expérimentation. Nous avons un tas d'éléments à faire bouger pour arriver à cette généralisation, travailler sur l'agrément, les encadrants en EPS, etc... On a déjà inclus des intervenants extérieurs (les MNS notamment, qui ont une carte professionnelle). On pense, pour la suite, aux ACM : il va falloir mettre en place un guidage règlementaire pour l'aisance aquatique. Pour réussir à transmettre l'importance de cette aisance aquatique aux acteurs professionnels (ici, les MNS), il faudrait proposer un point d'étape obligatoire dans chaque CAEPMNS.

Concernant le test de l'aisance aquatique, il faut différencier le test préalable aux activités nautiques (anti panique) avec les tests sportifs de maîtrise de la nage. Le principe du test anti panique avec le gilet de sauvetage n'est pas inintéressant, surtout dans le cas où l'enfant puisse tomber dans l'eau et doit passer sous la coque d'un bateau/d'une embarcation. Mais le port de ce gilet ne contribue pas à améliorer sa capacité à nager. Le 15 Janvier 2020, il y a eu une fusion de l'ASSN et du Sauv'Nage qui devient le test Savoir Nager Sécuritaire.

Élodie LABACHE. « *Ancienne nageuse de haut niveau, Elodie LABACHE a été rapidement investie dans l'apprentissage de la natation chez les jeunes enfants de son club. Issue de la filière STAPS, elle exerce en qualité de professeur des écoles à l'école Jean Calas à Ferney-Voltaire dans l'Ain. Son intérêt marqué pour la didactique et la pédagogie de l'action l'a conduite à suivre les formations de Raymond Catteau. Parallèlement elle est engagée dans un cursus pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur.* »

Contexte actuel de l'école élémentaire : l'aisance aquatique n'a pas de place prépondérante dans les textes de l'Éducation nationale. Dans la circulaire du 22 Aout 2017, on y trouve une première citation mais c'est tout : si le test anti panique est réalisé avec du matériel de flottabilité, ça n'est plus de l'aisance aquatique. Il faut inscrire l'aisance aquatique dans les programmes officiels comme objectif prioritaire et élément de la construction du savoir nager.

L'aisance aquatique est une compétence. C'est la construction du corps flottant, et elle place l'élève en situation de recherche, et dans un grand nombre d'actions. Cette démarche d'apprentissage permet de résoudre un certain nombre d'obstacles au niveau des conditions matérielles. Cette action d'enseignement d'aisance aquatique permet de regrouper dans une même formation plusieurs acteurs. Organisation des classes bleues :

- Polyvalence du métier de professeur des écoles : analyse et compétence en pédagogie mais maîtrise inégale des Unités d'Enseignement (UE). Dimension sécuritaire qui prime sur la dimension pédagogique ;
- L'application et la mise en œuvre de l'enseignement de l'aisance aquatique offrent une liberté pédagogique. Il existe des projets pédagogiques, mais qui sont disparates. Ils sont tous construits sur un dilemme : comment permettre la réussite de l'élève sans mettre

l'enseignant en difficulté ? On trouve une réponse centrée sur l'enseignant et non sur les élèves puisqu'ils doivent lever eux-mêmes les obstacles qu'ils rencontrent, avec le moins d'aide possible de l'enseignant.

- Collaboration enseignants / éducateurs sportifs : cette collaboration peut être en opposition, car il y a souvent une absence de concertation, ou une volonté de chacun de faire sortir sa spécialité. Elle a mis en place les classes bleues dans son école. Il y a d'abord eu un temps d'enseignement avec les élèves pour acquérir les compétences de l'aisance aquatique et un temps de recueil avec une formation pluri-catégorielle pour créer des personnes ressources de l'aisance aquatique. Il y a eu des temps de rétroaction avec et sans élèves.

Sans le soutien de l'agence nationale du sport, est-ce que ce dispositif va pérenniser dans le temps ?

Bernard BROCHOT et Michael DOZIERE. « *Brochot Bertrand est responsable de la piscine des Glacis (Douai 59). Intervenant au CREPS de Wattignies (Nord 59) de 1989 à 2018 (préparation des candidats au diplôme du BEESAN et BPJPS AAN : méthodologie de projet, enquête et statistique, caractéristiques des publics), à l'université de Lille II (Nord 59) de 2014 à 2019 (licence AGOAPS – Projet et partage d'expérience professionnelle), il a également été préparateur physique et entraîneur d'une équipe de water-polo évoluant en élite 1998-2013 (Douai 59). Il est titulaire du Brevet Fédéral 5^{ème} Degré et du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2^{ème} degré.* »

Il a mis en place, dans les établissements aquatiques de Douai, un projet Au fil de l'eau¹² récompensé par l'agence pour l'éducation par le sport pour la mise en œuvre autour des différents acteurs autour de la piscine. Le projet cherche à décloisonner au maximum les échanges entre les différents acteurs. Par exemple : un enfant peut apprendre à nager à l'école, et on essaye de lui proposer 100 séances étalées sur sa scolarité en partant de la Grande Section (GS) ou du CP, jusqu'à la fin de sa scolarité. On essaye d'optimiser au maximum les lignes d'eau pour que tout le monde puisse en bénéficier. Ensuite, chaque enfant passe le Savoir Nager et le Sauv'Nage : il peut le passer à l'école grâce au Centre d'Investigations et d'Actions Éducatives (CIAE) et l'USEP. L'enfant peut aussi avoir une passerelle « écoles municipales de sport » : tous les mercredis après-midi, il peut apprendre à nager gratuitement. Une piscine est réservée uniquement pour ça et l'autre piscine de DOUAI propose les activités plus ludiques comme le water-polo, ou les leçons de natation qui sont payantes. Le club prend à sa charge la licence des enfants pour que ça ne leur coûte rien. À DOUAI, beaucoup d'actions sont faites pour que les enfants apprennent à nager gratuitement.

Le plan d'occupation du bassin est travaillé pour essayer d'optimiser au maximum les lignes d'eau et si possible pouvoir mettre des lignes avec des liaisons d'activités pour que les parents qui emmènent leurs enfants fassent une activité à côté pour créer des rapprochements. On essaye de partager cette passion qui peut rassurer les parents et faire partager les progrès des enfants. Un autre levier qui leur tient à cœur : les éducateurs sont les mêmes sur tout le parcours. Un travail sur le profil de poste est réalisé, le régime indemnitaire des MNS a été revu pour permettre de les garder sur l'ensemble de l'année, ils bénéficient aussi d'une décharge horaire pour intervenir dans les clubs s'ils le souhaitent.

On crée des évènements qui permettent de réunir des établissements : parcours de non nageur, d'aisance aquatique et épreuves de natation. Chaque année, se déroule la journée de l'aisance aquatique où ils réunissent tout le monde (leçons, écoles, écoles municipales). C'est une journée festive qui permet de passer son brevet de natation à l'ancienne, ou l'attestation pour aller pratiquer des activités nautiques.

¹² <http://www.des-communes-sengagent.fr/s-inspirer/au-fil-de-l-eau>



L'avantage de cette journée est plurielle. C'est une réunion de tous les enfants qui ont emprunté le parcours, et au-delà des tests, il y a un challenge scolaire. Chaque performance individuelle rapporte des points à chaque fois que l'enfant réussit une épreuve qui fait partie de l'aisance aquatique. Un enfant qui n'a pas le Savoir Nager ou le Sauv'Nage peut quand même ramener des points à son équipe. Le test de SNS va apporter beaucoup d'unité et sera beaucoup plus facile pour eux.

Caroline CURVELIER et Patrick CARDOT. « -Professeure d'EPS depuis 1997, Conseillère pédagogique Départementale du Val d'Oise en EPS depuis 2008, Caroline Curvelier est chargée du dossier natation scolaire du Val d'Oise pour le premier degré. Elle a participé à la mise en œuvre d'une expérimentation Classes Bleues : apprentissage massé et précoce de l'aisance aquatique, en 2019/2020 sur 20 classes du Val d'Oise, formation intercatégorielle, élaboration d'outils, suivi pédagogique et didactique. »

La construction de l'aisance aquatique repose sur un accès à un établissement ou une structure de bain privée ou publique. Elle peut être individuelle (temps familial) ou collective (école, périscolaire, extrascolaire). Pour cette construction, il faut faire état des connaissances, des représentations culturelles, mais aussi de la formation des acteurs de façon initiale et continue. Il faut la construire du point de vue de la temporalité : quel nombre de séances, combien de modules, quelle fréquence et quelle durée de cours ? Il faut aussi construire les modalités : quelle démarche ? Une approche pédagogique avec des contenus et une forme massée ou distribuée ? Quel taux d'encadrement (réelle problématique) ? Quels modes de groupements ?

Les programmes du parcours de l'enfant au sein de l'Éducation nationale obligent à une formation de 3 à 18 ans. La généralisation de l'aisance aquatique permettrait la réduction des inégalités sociales (le rapport à l'eau est très différent d'une famille à l'autre), mais aussi la construction du socle de sécurisation de l'enfant en milieu inconnu (vivre des choses dans l'eau est une étape dans sa sécurisation), la prise de risque subjective dans un milieu « aménagé » en présence d'adultes assurant sa sécurité active (physique et émotionnelle), les bases du pied « hors sol », la familiarisation aquatique... Grâce à cette aisance aquatique, l'enfant va pouvoir vivre une expérience de vie, une centration sur son corps dans l'eau. L'aisance aquatique est propédeutique au Savoir Nager.

Les temps de l'enfant et l'aisance aquatique doit aussi être abordé dans le cadre extrascolaire et périscolaire : concertation, coopération, collaboration, coordination. Il faut mutualiser, être en partenariat, avoir des échanges et des supports communs de référentiel avec un livret, des financements collaboratifs, des formations communes, passer des intentions à des actions communes.

L'eau profonde et la capacité d'aménagement du milieu sont-ils des obstacles ? L'eau profonde et ses contraintes peuvent être appréhendées : les bassins peuvent être adaptés, le personnel qualifié et formé à l'aisance aquatique, les coûts financiers (créneaux, taux d'encadrement, formation spécifique, température, transports...) peuvent être baissés. Suivant les démarches la capacité d'aménagement peut être très variable : le peu de matériel permet de le faire plus facilement mais également de permettre à l'élève de se concentrer sur son corps avec l'adulte. La proposition abordée a un double objectif avec une mise en œuvre des classes bleues auprès des élèves, et une formation des enseignants en action, qui permet de lever l'obstacle.



Il est aussi important de sensibiliser les familles à l'aisance aquatique, hors du temps scolaire. Par exemple, les premiers bains donnés par les sages-femmes à la maternité pourraient être un premier temps d'échange qui donnerait des informations aux parents sur la relation de leur nouveau-né à l'eau.

Patrick CARDOT. « -De 1976 à 1978, Patrick Cardot a été jeune volontaire ce qui lui a permis de travailler en plus de sa scolarité afin de passer le diplôme MNS. De 1980-1999, il est MNS puis chef de bassin à Beaumont sur Oise. Depuis 2000 il est directeur d'équipement aquatique (2000-2003 Plage de l'Isle Adam, 2003-2013 Centre aquatique la Baleine Saint Denis, 2013 à ce jour Centre aquatique intercommunal de Roissy Pays De France à Sarcelles). »

Si on veut créer les classes bleues, il va falloir supprimer certaines classes scolaires.

Concernant les chiffres de Santé Publique France, a-t-on un descriptif sur le type de piscine où il y a eu des noyades mortelles ? Dans 30% des cas de noyade, on constate une absence de dispositif de prévention de noyades (barrière, bâche, alarme...), sans avoir un marqueur de type ou de marque de piscine particulière. Depuis que la loi est passée concernant la mise en place de dispositifs d'alarmes dans les piscines privées à usage familial, on ne voit pas de phénomène de décrochage du nombre de noyades. On peut donc en déduire qu'il n'y a pas forcément de circonstance de noyades et de degré de finesse non accessible au public.

L'association des maires de France suit avec attention les travaux qui vont découler de cette conférence de consensus, car c'est une problématique qui leur importe beaucoup, et qui va aussi beaucoup les impacter.

Quels acteurs plus légitimes pour délivrer l'aisance aquatique ? Une pluralité de compétences et de diplômés ne freine pas la construction de l'aisance aquatique.



Dialogue.

Nous avons cherché à récupérer la parole, ce qui nous a empêché de retranscrire le débat et les questions qui ont été posées sur ce thème.

Claire LEGER, Secrétaire Générale SNPMNS. Je trouve que depuis le début de cette conférence, et notamment ce matin, on minimise beaucoup la formation BPJEPS AAN dans le domaine de l'aisance aquatique. La formation BP, et anciennement BEESAN a toujours donné de l'importance à la familiarisation, qui s'apparente à l'aisance aquatique, ainsi que l'apprentissage de la natation. C'est l'entraînement qui a disparu de la formation, pas la familiarisation. Donc la tranche d'âge des 4-6 ans, nous la touchons déjà.



Thème 5 : COMPÉTENCES À L'ENCADREMENT DE L' AISANCE AQUATIQUE.

Comment créer les conditions pour que beaucoup plus d'acteurs soient compétents pour encadrer le développement de l'aisance aquatique chez les jeunes enfants ? Modéré par Alain CATTEAU et Jean-Louis GOUJU.

André CANVEL. « *Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).* »
Président du CAPEPS, responsable de la coordination des attestations sauvetage préalables à la passation du CAPEPS.

Nous constatons tous qu'un bon nombre d'enfants (notamment en milieu rural et en milieu défavorisé) ont peu ou pas du tout accès aux piscines, et donc n'acquièrent pas les compétences du savoir nager.

L'aisance aquatique est un savoir-faire fondamental qui vient se rajouter aux savoirs fondamentaux de l'école élémentaire. Elle ne peut pas être une compétence à acquérir, mais peut être appréhendée comme un élément de développement : quelle relation l'individu entretient avec le milieu aquatique ? On ressort deux recommandations :

- Amélioration de la formation des professeurs des écoles, statutaire et continue : vers une formation initiale plus homogène sur le territoire qu'elle ne l'est pour l'instant. Reconfiguration, pouvoir trouver une place conséquente aux savoirs fondamentaux et donc le savoir nager doit trouver sa place au même niveau que les maths et le français.
- Réduire l'analyse de la compétence professionnelle des professeurs des écoles sur sa capacité à enseigner le savoir nager peut être une façon de mettre un accent sur cet enseignement au détriment des autres.

Si on veut mettre l'accent sur une formation, il faut trouver des modalités qui conviennent.



Claude Antoine VERMOREL. *« Avant d'intégrer le barreau au terme d'études universitaires classiques, il fut lui-même ancien nageur, MNS, entraîneur de natation sportive titulaire du BEES 2 option natation sportive, et termina sa carrière dans la FPT comme directeur d'une piscine. Comme avocat, il intervient fréquemment en défense sur les chefs de prévention d'homicide involontaire au soutien de la cause des MNS, BNSSA et autres professionnels du sport comme les guides du HM. Outre les activités générales de son cabinet (Cour d'Assises, Tribunaux correctionnels, Tribunaux Administratifs...) Pour les professionnels du sport il agit aussi devant les tribunaux administratifs, conseil de prud'hommes, conseil de discipline, CDJSVA etc... Il participe aux divers colloques comme conférencier, il est intervenant dans les CAEPMS et formations initiales. »*

Il y a consensus entre nous tous sur le bilan. En revanche, sur les moyens à mettre en œuvre, les solutions, c'est plus compliqué. Son travail est en aval de tout ce qu'on a pu entendre puisqu'il croise des enfants morts noyés sur des tables d'autopsie. Il est appelé de manière récurrente pour la défense de MNS qui ont assisté à des noyades mortelles. Nos sociétés sont confrontées aux noyades depuis très longtemps. Cette aisance aquatique est une très bonne idée. En effet, la meilleure prévention des noyades, c'est de savoir nager. Sauf que chacun a sa propre conception, c'est très subjectif.

Depuis 30 ans, on a connu 3 réformes de décentralisation. L'exemple de Douai doit être multiplié au centuple sur l'ensemble du territoire, car ils ont compris l'utilité publique de l'aisance aquatique : c'est un exemple à prospérer mais tous les maires de France n'ont pas forcément cette vision. Sauf que ce sont eux qui ont les manettes, et qui payent. Pour rendre le projet plus « attractif » à ces maires plus réfractaires, il serait bien de créer des passerelles entre l'État et les collectivités territoriales.

Exemple d'une noyade dans la région Rhône-Alpes Auvergne, dans le cadre de la natation scolaire. Une petite de 5 ans décède. Le MNS était sur une chaise haute et assurait la surveillance. Dans ces cas de figure, le juge va chercher le défaut de surveillance : si cette dernière est assurée dans l'établissement, c'est plus difficile d'accuser la faute de surveillance. Le parcours pédagogique était mis en place par le professeur des écoles, et la petite s'est noyée dans un endroit où l'organisation du circuit pédagogique comportait des tapis qui créaient des zones d'ombre, et la petite a échappé aux radars de surveillance. Elle se serait accrochée à une perche qui était immergée en diagonale dans l'eau et n'aurait pas réussi à remonter à la surface. Dans ce cas de figure, c'est le maître qui a la responsabilité sur la noyade de la petite. Claude Antoine VERMOREL est appelé environ trois fois par an pour des cas de noyades.

Ayant été lui-même MNS, il est affligé par les différentes réformes qui ont fait bouger le diplôme (passage du BEESAN ou BPJEPS AA puis AAN), et par le niveau de plus en plus médiocre des MNS, autant pédagogiquement que physiquement. On assiste à de plus en plus de « nouveaux tricheurs », qui font ami avec le directeur de formation BPJEPS AAN et qui obtiennent le saint graal sans réelles compétences. Il revient sur les compétences polyvalentes du BEESAN, qui formait des éducateurs et non des animateurs comme actuellement avec les diplômes BPJEPS AAN.



Yannick VANPOULLE. « Yannick Vanpouille est vice-président « professionnalisation » de la conférence des directeurs et doyens de STAPS et dans ce cadre, responsable national de la coordination des fiches RNCP STAPS. Il a été enseignant natation à l'UFR STAPS Lyon 1996-2004 ; formateur et responsable recyclage BEESSAN de 1998 à 1995 DDJS Rhône. Breveté d'Etat 2^e degré natation, agrégé EPS et docteur en épistémologie, il est également titulaire d'une licence-maîtrise STAPS spécialité natation. (1980-1981). ».

Le parcours de formation est en progression et en acquisition de compétences de niveaux hiérarchisés. Il faut construire des étapes et des niveaux de compétences différents, et diversifier les compétences : enseignement, management... dans des formations organisées en domaines de compétences, en blocs de compétences et modules de formation commune.

On dénombre 3 domaines de compétence différents. Il faut penser à la formation chez eux avec enseignement et apprentissage des activités aquatiques et du savoir nager, sécurité et sauvetage, :

- Niveau 1 : aborder la problématique de la sécurité en milieu aquatique, et une attestation de sauvetage en milieu aquatique (tous les enseignants d'EPS et professeurs des écoles devraient l'avoir) en obligeant dès le DEUG à avoir cette attestation, permettre d'avoir cette compétence et élargir les possibilités aux demandes de l'école ;
- Niveau 2 : UE sécurité et sauvetage en milieu aquatique (bloc sécurité et sauvetage en milieu aquatique), et élargissement de la réglementation (en plus du DEUG AGOAPS, licence AGOAPS, licence Entraînement Sportif), élargir à la licence Éducation et Motricité et Activités Physique Adaptée Santé, bloc indépendant donnant les prérogatives de surveillance et sauvetage validés par les universités ;
- Niveau 3 : conception de l'organisation des structures de formation.

Enseignement et apprentissage :

- Niveau 1 : encadrement de séances collectives tous publics en situation de face à face pédagogique avec un supplément au diplôme activités aquatiques et de natation ;
- Niveau 2 : entraînement en vue de performance en compétition (formation approfondie sur l'apprentissage mais aussi logiques d'entraînement), enseignement de l'EPS avec EDM, conduite et projet et enseignement des activités physiques sportives adaptées dans toute structure sportive, éducative et socio-éducative avec supplément au diplôme activités aquatiques et de natation (licence Éducation et Motricité), enseignement de l'activité physique adaptée avec supplément au diplôme.

Spécialisation au sein du 2^{ème} niveau public de 3 à 11 ans, avec une spécialisation sur les groupes de 4 à 6 ans. Il faudrait proposer des compétences pour les valider ensuite (choisir, aménager, adapter un environnement de pratiques et le matériel adéquat), concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique, mettre en œuvre une démarche et une péda didactique adaptée à l'âge des enfants, s'adapter en situation et intervenir à tout moment, coopérer avec les intervenants des enfants, y compris les parents.

Concernant l'évolution réglementaire et la démarche qualité, il faudrait l'insérer dans le code du sport avec une inscription de blocs pour créer des diplômes. Cela suppose une évolution de la délivrance des titres et diplômes du ministère de l'intérieur, et une certification des compétences par les universités, ainsi qu'un conseil de pilotage partenarial au niveau international. La coordination pédagogique nationale serait réalisée au sein de la C3D (commission blocs et diplômes dans les activités aquatiques), et une cartographie nationale et implantation territoriale seraient mis en œuvre : on en ressortirait des



endroits pertinents pour produire les cadres compétents et les diplômes qui permettent de repérer ces compétences. Cela nécessite un cadrage national, qui est nécessaire pour les moyens horaires.

Patricia FONTANILLAS. « *Patricia Fontanillas travaille au Bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation à la direction des Sports.* » *Ancienne nageuse de water-polo, titulaire du BEESAN et ancienne MNS, Titulaire du BEES 2 Water-Polo, travaille au service déconcentré en CREPS.*

La compétence n'est pas forcément compétence. Le savoir agir et la connaissance ne sont pas suffisants pour avoir des acteurs qui seront en capacité d'intervenir et agir avec compétence. La compétence d'un intervenant reste très subjective en fonction des acteurs qui écoutent : le savoir est important. On est dans un environnement très particulier, on a des repères qui sont complètement à l'opposé de ce qu'un enfant va connaître au niveau terrestre (respiration, équilibres, motricité...). Le savoir dans l'eau est essentiel. On ne peut pas encadrer à quelque niveau que ce soit sans connaître l'eau parce que ça s'apprend : on ne peut pas apprendre à nager comme on apprend à marcher ou faire du vélo, parce qu'il faut une connaissance de cet environnement et sa culture. Problème : les intervenants potentiels manquent de vision et ont du mal à donner du sens dans leur investissement. Les professeurs des écoles n'ont pas une culture approfondie de l'eau. Est-ce qu'ils ont ce sentiment d'auto-efficacité ? Et le sentiment d'avoir construit cette culture de la natation ?

Les temps de formation sont très importants. Il est souhaitable d'accompagner ces professeurs des écoles sur des savoirs faire, les accompagner sur des préformations, les mettre dans l'eau et les accompagner pour les construire sur cette culture de la natation. Il faudrait aussi permettre à certains BPJEPS AAN d'aller vers de la pluri qualification/pluri compétence : travailler sur des certificats complémentaires, avec une logique de raccrocher cette aisance aquatique sur des parcours individualisés.

En plus de ce travail, il serait important de mettre en place une enquête métier, parce qu'on entend tout et son contraire : il manque du monde, oui, mais où ? Qu'est-ce qu'on attend des périmètres de compétences des gens qui doivent agir sur cette aisance aquatique ? Cette enquête permettrait de travailler sur des données fiables, ce qui est essentiel avant de démarrer des travaux sur le moyen et long terme (même si travailler sur le long terme serait plus bénéfique pour l'ensemble de la population et les générations futures). A l'issue de cette enquête, des travaux seraient entrepris et regrouperaient tous les employeurs concernés. Un des problèmes majeurs, c'est la reconnaissance des compétences des encadrants dans cet environnement (responsabilité lourde, qui freine le développement). Il est essentiel qu'un jeune, pour se lancer, se motiver et donner du sens à son investissement, ait envie de faire carrière dans ce métier et puisse avoir une vision à long terme.

La campagne de communication sur l'aisance aquatique est essentiellement basée sur la classe bleue de Mme la Ministre, Roxana MARACINEANU. Petit symbole : il ne faut pas omettre que c'est un métier avec une balance négative concernant les risques. Mais les bénéfices positifs via les progrès des enfants est beaucoup plus positive et contrebalance le côté négatif et la lourde charge de responsabilité.

Les niveaux d'acquisition sont pluriels : les partenaires et acteurs doivent avoir un référentiel commun. Qu'ils soient partagés et identiques, sans possibilité d'interprétation (test du Savoir Nager Sécuritaire).

Est-ce qu'il y a une situation typique face à la problématique du manque d'encadrants ? C'est une question complexe. Déléguer une partie de la surveillance à des BNSSA est une orientation intéressante, ça garantirait l'apprentissage du savoir nager par des professionnels qui soient formés et certifiés, ce qui



doit être primordial. En effet, l'eau et sa maîtrise, ça s'apprend et ça ne s'improvise pas. Il faut revaloriser les missions d'encadrement : ne pas faire fi de cette problématique majeure partagée. Il y a un enjeu de société, profitons-en pour mettre autour de la table les employeurs pour construire positivement la juste valorisation des compétences à l'encadrement. On peut utiliser une piste différente, travailler sur l'encadrement de l'apprentissage dans les centres de loisirs, et des vacances. Le secteur du tourisme et des loisirs est une piste intéressante parce que pouvoir proposer des cours individuels ou collectifs, d'animation, d'éveil aquatique dans les piscines des hôtels et campings pourrait augmenter la possibilité de capter le plus d'enfants possible. Il faut pouvoir vendre ce produit, et le rendre attractif, pour que les jeunes futurs encadrants aient envie d'y aller. Il faut travailler sur la revalorisation et les statuts.

Pour éviter cette désertification de la profession, il faut travailler sur les parcours et les carrières, en y mettant une complémentarité : l'un ne peut pas être amélioré sans l'autre. Il est important de détecter les encadrants compétents potentiellement, pour ensuite les former, les accompagner, leur permettre de construire leurs projets et éviter les abandons par absence de lisibilité sur une carrière ou un projet professionnel (par exemple les BNSSA qui ne se projettent pas, gros turn over).

Concernant l'ajout de l'aisance aquatique comme un bloc de compétences au BPJEPS AAN, ça n'est pas nécessaire puisqu'elle fait déjà partie du cœur de métier des MNS. L'encadrement de la familiarisation fait déjà partie intégrante de la formation BPJEPS AAN qui est délivrée aujourd'hui. Il faudrait peut-être mettre un éclairage sur cette Unité de Compétence 3 : Pédagogie et encadrement. Mais l'éveil et la familiarisation existent déjà. Il faut faire un état des lieux des contenus des filières de formation, parce qu'il faut un langage commun pour créer un schéma et voir où il y a une faiblesse dans nos formations.

Il faudra harmoniser l'identification de l'aisance aquatique dans les parcours professionnels. C'est-à-dire harmoniser tous nos travaux et renforcer la co-intervention, la complémentarité et le travail collaboratif. Le binôme enseignant-MNS est très important avec des professionnels et non-professionnels. Il faut que les encadrants puissent trouver du sens, qu'ils veuillent et puissent agir : ça s'apprend mais ça doit surtout procurer du bonheur.

Dialogue.

Question du public à Claude VERMOREL. Concernant le juge qui cherche le défaut de surveillance dans le cas d'une noyade mortelle. *Claude VERMOREL*. Le contexte peut avoir une incidence sur la caractérisation de l'infraction. Le défaut de surveillance est schématique. Le juge Christian BELHACHE, dans son livre *Droit des baignades* explique que ce défaut de surveillance est à spectre large. Le livre de Jean-Pierre VIAL, *Risque pénal dans le sport*, est aussi un ouvrage pour les piscines, sur lequel il s'appuie quand il a une affaire à plaider. Dans le droit administratif, le droit pénal des baignades n'est pas la même chose qu'un accident de la circulation : lorsqu'il y a une obligation de surveillance constante et exclusive, on doit surveiller un périmètre d'activité. Si le MNS ne surveille pas, ça pose problème à l'enseignant. Il est impérieux de devoir intervenir et faire cesser l'activité immédiatement s'il y a un danger. *Patricia FONTANILLAS*. Il faut donner du bonheur, c'est l'objectif, mais il faut que les encadrants soient motivés. Le discours de l'avocat nous entraîne de l'autre côté. La faute est détachable du service. Pour un enseignant, il y a une différence entre la surveillance d'une activité en piscine ou en classe. Comment le professeur des écoles pourrait être inquiet ? On retrouve la notion de faute délibérée et caractérisée. Concernant un accident grave qui survient, et qui engage un



fonctionnaire ou un agent public, l'administration se substitue et paye les dommages, les intérêts et prend en charge les honoraires de leur défense. Lorsqu'on est enseignant, on a donc une meilleure protection juridique que lorsqu'on est MNS. Dès lors qu'il y a un problème grave, le professionnel n'est pas mis en cause directement.

Question de David THIMEUR. Le canevas trop libre du BPJEPS AAN ne permet pas d'assurer un niveau qui nous satisferait tous. Il ne faut pas changer le BPJEPS AAN. Quelles préconisations faudrait-il pour augmenter le niveau minimum des futurs MNS évoqué tout à l'heure ?

Réponse. *Yannick VANPOULLE.* Le périmètre du BPJEPS AAN a perdu la balance entraînement. Le travail concernant les contenus relève plus d'un suivi des qualités des formations que d'une relâche totale des contenus. Par exemple en Île de France, les collectivités territoriales sollicitent directement le CREPS qui forme au BPJEPS AAN, pour être partenaire de la formation. On voit bien que le périmètre répond à un besoin professionnel, parce qu'ils ont besoin de professionnels performants sur la surveillance, l'enseignement, l'encadrement et les animations. S'il y a des demandes, c'est que la formation délivrée au CREPS est en adéquation avec le niveau requis qui est demandé sur le terrain. Il assiste à des réunions d'harmonisation concernant les formations mises en place sur le territoire français, et il n'a pas eu d'échos comme quoi le périmètre proposé sur le BPJEPS AAN était en décalage avec le métier. On aura toujours des Organismes de Formation qui seront dans la délivrance des contenus, qui sont censés être dans le domaine de la certification. Quand on parle d'un référentiel métier, pour l'instant, la formation BPJEPS AAN semble répondre aux attentes des collectivités territoriales. *Patricia FONTANILLAS.* L'État a un rôle prépondérant dans la certification des diplômes publics, et il y a un équilibre à trouver entre le libéralisme, et le rôle de l'État. Si on veut améliorer la formation, quelles compétences va-t-on choisir d'élever ? Il faut placer la réflexion par rapport au paysage actuel : qui détermine les besoins en professionnels sur le terrain ? Ce sont les branches, et non plus l'Etat, comme ça l'était auparavant. On ne peut donc pas poser la question de la compétence des formations que nous donnons.

Question dans le public. On a bien compris que le souhait de passer l'UE en sécurité sauvetage aquatique dans les autres filières permettrait une formation plus courte. Sauf que ça serait difficile de les former sur une seule année par rapport à trois ans ou plus en STAPS, tout en garantissant le même diplôme à la fin. Y a-t-il un risque de perte d'efficacité dans la formation de cet UE SSA ?

Réponse. *Claude Antoine VERMOREL.* Il y a un texte qui est sorti sur la licence professionnelle, qui préconise peut-être une formation en 1, 2 ou 3 ans : il est possible d'organiser des formations professionnelles dans le milieu aquatique. *Yannick VANPOULLE.* Les licences professionnelles sont sélectives. À nous de nous débrouiller, de vérifier qu'ils ont les acquis nécessaires pour avoir les compétences à la sortie. *Patricia FONTANILLAS.* Sur les formations, nous avons l'alternance qui est quand même un point important dans l'acquisition des compétences professionnelles, avec l'accompagnement des tuteurs sur le terrain. Il faudrait travailler là-dessus parce qu'il n'est pas simple de trouver des tuteurs qui veulent bien former les futurs MNS sur le terrain. La mise en situation professionnelle est très importante et doit être valorisée, facilitée.

Président de la FNMNS. Il y a un nombre de MNS qui est en grand déficit ces dernières années. Actuellement, on compte environ 18 000 MNS qui travaillent aux abords des bassins. Sauf qu'ils commencent tous à souffler par rapport à la difficulté physique grandissante du métier et sont demandeurs d'un aménagement des conditions de travail : l'air est saturé, le métier est physique, le face à face pédagogique est fatigant nerveusement... Le métier n'intéresse plus parce que les inconvénients grandissent, et la reconnaissance diminue. Les jeunes diplômés s'en vont au bout de 6 mois à 2 ans et



changent de branche. Il est important de regarder le statut du MNS et pourquoi cette profession n'intéresse plus même quand ils sont diplômés. La FNMNS demande un face à face avec ces acteurs qui torpillent le métier de MNS.

Question du public. Le milieu est très spécifique, mais il ne faut pas minoriser la spécificité du public des 4-6 ans, en tant qu'enfants et de ce public qui est présent à l'école. Chez les professeurs des écoles, acquérir une culture aquatique obligatoire pourrait être intéressant. La connaissance du public et la formation doivent être portés sur l'ensemble des personnels encadrant l'aisance aquatique. Elle n'est jamais atteinte, et c'est la même chose du côté de la formation. La question de la formation continue aurait un intérêt, notamment en proposant des modalités dans le cadre de la formation professionnelle. Il faudrait adapter la formation initiale en fonction de ce public particulier, et le généraliser.

Sylvie CHARRIERE. Je suis maire d'une ville et je veux recruter quelqu'un qui doit surveiller ma piscine. Je suis perdue en termes de compétences. Si j'ai un souci de noyade dans ma piscine, est-ce qu'il y a un diplôme qui garantit que j'ai fait mon travail et ai recruté le bon professionnel ? On parle d'aisance aquatique et de compétence sécuritaire. Si on a un foisonnement de formations, comment y voir clair pour savoir qui je choisis en fonction de ce que je dois faire ?

Réponse. *Claude Antoine VERMOREL.* Le seul habilité est le titulaire d'une carte professionnelle, par conséquent il n'y a que le MNS. *Yannick VANPOULLE.* Il faut aussi différencier le privé du public. Dans le public, on accède à la profession de MNS grâce à un statut. Les personnes passent un concours pour être Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, ici avec une spécialisation Activités Aquatiques de la Natation. Sinon, les STAPS peuvent intervenir en tant que MNS. Ce sont les deux origines qui peuvent intervenir en tant que MNS dans une collectivité. Le parcours de formation des futurs postulants s'ouvre plus qu'avant, mais on voit que ça coince quand même, et il y a de moins en moins de monde : en formation, mais aussi sur les bords des bassins. Une annexe au code du sport permettrait de prendre connaissance des certifications et des diplômes qui permettent l'encadrement des activités. Cette annexe est en réécriture, mais prend du temps parce qu'il y a une réflexion par discipline. Attention maintenant les MNS peuvent être licenciés pour défaut de carte professionnelle. C'est ce qui garantit leur honorabilité, notamment en termes d'encadrement de publics mineurs.

Fabien CAMPORELLI. Si on devait caractériser en une seule phrase le métier de MNS, il serait celui qui met dans l'eau l'apprenant et en ressort une personne qui a pris des risques. On a toujours cette problématique du recrutement par manque d'attractivité, de diplômés. Que pensez-vous de ce diplôme qui pourrait être scindé en deux, avec une compétence enseignement et une compétence surveillance ?

Réponse. *Patricia FONTANILLAS.* Pour l'instant, il est plus question de complémentarité que de scission. Le BNSSA surveillant sauveteur travaille en complémentarité du MNS avec la certification des activités et l'enseignement. Pour l'instant, il n'y a pas de travaux mis en route concernant la scission de nos diplômes entre la compétence surveillance/sécurité et enseignement.

Axel LAMOTTE. Il manque environ 5000 MNS en France. Il faut en former 5000 pour pallier le manque sur le bord des bassins.



Thème 6 : CONSTRUCTION DE L' AISANCE AQUATIQUE.

Quels sont les repères possibles sur les plans didactique, pédagogique ou institutionnel concernant la construction par l'enfant de son aisance aquatique ?

Écoles avec des procédés pédagogiques, des choix didactiques. L'objectif ici n'est pas de faire une conférence au sens pédagogique pour que nous soyons en position de valider ou d'imposer tel ou tel choix didactique, mais plutôt essayer de faire ressortir les points importants, regarder s'il y a des repères possibles au plan pédagogique, didactique, qui pourraient nous servir d'éléments de consensus. Ensuite, libre à chacun d'intervenir en fonction de ses ressources, ses choix et son territoire pour coller au mieux au public sur lequel il intervient, et aussi analyser le plus lucidement possible l'ensemble ces éléments de points de repères qui permettent de construire et d'étayer la généralisation de l'aisance aquatique au profit du savoir-nager.

Situation dans le développement de l'enfant (peut-on apprendre à 4 ans) ? Repères didactiques (apprentissages massés ou distribués) ? Repères pédagogiques ? Apprentissages collectifs, individuels ? Influences sur les organisations (durée prévisionnelle d'acquisition selon les moments et les contextes) ? Modéré par Véronique ELOI-ROUX et Jean-Louis GOUJU.

Charles Laurent FOUCHARD. *Professeur agrégé à l'INSEP de Créteil, ancien MNS.*

Quand on est au bord des bassins, on observe différents types de comportements, et notamment celui de l'enfant qui a une représentation du milieu hostile, dangereuse. Ça le conforte dans le fait que s'il va dans la grande profondeur sans flotteurs, il va couler. Cette vision non satisfaisante empêche la construction de l'aisance aquatique parce que les enfants occultent tout ce qu'ils pourraient apprendre, et sont dans une démarche de terrien. Il faut entrer dans une démarche différente.

Il définit 7 étapes, avec des logiques différentes (les trois premières sont basées sur la logique de temps de découverte, les étapes 4 et 5 sont sur une logique de temps de ressentie et d'engagement, et les deux dernières vont vers une logique de transformation :

- 1, Temps de découverte : les enfants entrent dans l'eau en grande profondeur et de manière naturelle, accompagnés et directement sans matériel. C'est le premier contact avec le milieu, il faut les accompagner mais vite leur montrer qu'ils peuvent être dans un contact favorable
- 2, Faire en sorte que l'enfant, qui est terrien et collé au mur en recherche d'appuis plantaires, puisse se déplacer avec une volonté d'assurer un déplacement plutôt par les membres

supérieurs par le biais de la construction d'une vraie prise d'information doublé d'un déplacement avec immersion de la tête, à la condition que l'enfant ait réussi à construire l'apnée inspiratoire (comment remplir ses poumons, garder cet air pour pouvoir se déplacer plus longtemps en gardant la tête dans l'eau)

- 3, Permettre de découvrir la profondeur relative : l'enfant s'engage et perçoit que quand il est dans l'eau, il peut descendre pour structurer l'espace et surtout percevoir que quand il descend, c'est compliqué à cause de la poussée d'Archimède. Vivre cette difficulté est importante pour que l'enfant construise sa conception du corps flottant.
- 4, Grâce à la construction des trois premières étapes, faire vivre la remontée passive pour que l'enfant modifie sa représentation : milieu hostile, non mais sous certaines conditions.
- 5, Accepter et réaliser des entrées dans l'eau dans des positions variées : l'enfant s'engage volontairement puisque quoiqu'il fasse, il va remonter.
- 6, Construire cette position dynamique et confortable horizontale sans se déformer : tonicité axiale pour rentrer dans une logique natatoire.
- 7, À partir d'une glissée ventrale et dorsale, entretenir et créer de la vitesse grâce à l'action simultanée ou alternée des bras sur courte distance.

4 pistes :

- Insister sur la mise en application en grande profondeur et plutôt sans matériel ;
- Aménagement du milieu à revoir (chaque contexte est particulier) ;
- 18 à 20h effectives pour arriver à valider les 7 étapes ;
- Réalité professionnelle spécifique : chaque piscine est différente et a donc des contraintes différentes.

Il est primordial de renforcer la formation initiale pour mieux former les acteurs. À l'issue de ces étapes, les enfants, suite à une chute volontaire ou involontaire dans l'eau, ont la capacité de rejoindre le bord sur une distance totale de 15m.

David THIMEUR. « *David THIMEUR a nagé en France et aux Etats-Unis. Maître-Nageur, il est formateur et coordonnateur de formation depuis 2008. Il est responsable des formations aquatiques pour le Campus Sport Bretagne (4 BPJEPS AAN et 11 CAEPMNS). Il est co-organisateur des colloques internationaux de natation de Dinard qui associent enseignement de la natation et formation des formateurs en natation et aisance aquatique. Il a également conduit la classe bleue expérimentale qui s'est déroulée à Paris en 2019.* »

Les enfants de 4 à 6 ans sont un public sur lequel il travaille régulièrement. L'espace est complètement à conquérir, dans lequel les enfants vont pouvoir agir, et reconstruire un schéma corporel dans un milieu différent. Ensuite il faut choisir une forme pour s'orienter, et on considère qu'un enfant est à l'aise lorsqu'il a réglé son problème psychologique et qu'il a découvert par l'expérience que le corps est flottant.

L'évolution de l'enfant dans la grande profondeur est importante pour acquérir ce corps flottant. Quand on parle de grande profondeur, on considère qu'elle correspond à la hauteur de l'enfant + la hauteur de son bras levé. Il ne préconise pas d'engins modifiant la flottaison naturelle de l'enfant : il est important de le libérer de toutes ses contraintes qui freinent sa progression. Le groupe dans lequel l'enfant évolue



est important, avec toute la diversité que ça recouvre. Il faut organiser les apprentissages sur les problèmes qui arrivent immédiatement.

Agir dans un nouvel espace : le but de l'enfant, et pour qu'il ne soit pas angoissé, c'est qu'il puisse y entrer et en sortir. Tant que les enfants n'ont pas la possibilité de sortir, ils ne veulent pas entrer. Il est donc important d'investiguer l'espace pour en connaître ses limites : voir comment c'est fait, voir les bords du bassin, construire l'ensemble de l'espace dans lequel il va se mouvoir. C'est une représentation suffisante qui va permettre d'engager la tête dans l'eau pour voir, mais ça engendre des problèmes psychologiques, et de la peur.

Le remplissage : mettre la tête dans l'eau implique un arrêt de la ventilation. C'est d'ailleurs peut-être la première fois de leur vie qu'ils le font, donc l'action a une charge affective très importante. Certaines habitudes familiales renforcent cet apriori (on voit fleurir dans le commerce des coiffes pour dérouter l'eau et éviter qu'elle passe sur le visage de l'enfant, les bouées de cou, etc...). Lors de cette étape de remplissage, il ne faut pas que l'enfant souffle dans l'eau. En effet, cette réaction tue la peur du remplissage, diminue la flottabilité du corps et réduit le temps d'immersion. Lorsque la tête est dans l'eau, l'enfant peut ouvrir la bouche pour vérifier que l'eau n'y entre pas.

L'engloutissement : l'immersion totale de l'enfant dans l'eau le confronte à la peur de disparaître. La construction du schéma corporel, passe par une explication des limites possibles. Le fond est à toucher de multiples fois par l'enfant, dans des situations différentes : temps d'immersion long qui doit être construit en surface (possibilité de respirer quand il veut) et en déplacement. À partir du fond, vivre l'action accrue de la poussée d'Archimède qui est une étape déterminante, fondamentale et pérenne.

Construire la capacité à choisir sa forme : l'enfant va pouvoir effectuer des remontées passives. À partir d'un saut, du fond, en avant, arrière. Lui permettre de vivre les effets de son corps sur l'eau flotter de différentes manières et pouvoir choisir sa formation et son orientation. Ce faisant, on permet à l'enfant de construire sa liberté d'agir dans le milieu aquatique.

Les attendus minimums à évaluer au cours du cycle :

- Moyenne Section : entrer seul dans l'eau / se déplacer en immersion complète en grande profondeur pendant au moins 5 secondes / sortir seul du bassin.
- Grande Section : réaliser 3 sauts ou chutes, remonter à la surface et regagner le bord pour sortir seul, chaque saut/chute sera réalisé dans un endroit différent et réalisera un déplacement de 3 mètres avant de sortir.
- CP : plongeon ou saut, remonter passivement et rester sans action motrice 3 secondes / parcourir 10 mètres sur le ventre.



Xavier RANCHON. « *Directeur Technique National de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Maître-Nageur Sauveteur. Formateur de Formateur en premiers secours Formateur BPJEPS AAN-BNSSA-AG2S AAN.* »

Apprendre à nager, pour quoi faire ? L'enfant va venir apprendre à nager en fonction de son vécu et de sa motivation. Extrait du traité de natation de l'APNF : apprentissage du savoir nager sous peine de caractère. Aujourd'hui, on construit beaucoup de bassins ludiques, au détriment des bassins d'apprentissage : pour apprendre à nager, c'est plus complexe.

À 4 ans, on est sur de la familiarisation. Le plaisir de l'eau, le confort thermique et les effets sur l'eau devraient être recherchés. À 5 ans, on est plus dans une recherche d'apprentissages avec des équilibres, des immersions, et du déplacement basique sans codification, et un réflexe de respiration est à rechercher. À 6 ans : codification pour favoriser le travail en binômes (retour sur ses pairs, verbalisation, sécurisation et meilleure appropriation des critères de réussite). Face au handicap : il faut s'adapter et adapter, trouver les moyens qui empêchent l'enfant le fait qu'il ne soit pas susceptible d'apprendre à nager. L'école est un passage : ni un début, ni une fin.

François POTDEVIN. « *François Potdevin est Maître de Conférences habilité à diriger des recherches à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique de l'Université de Lille. Nageur, maître-nageur sauveteur, agrégé d'EPS il mène actuellement des recherches liées à l'éducation aquatique ainsi qu'aux stratégies développées pour gérer sa santé chez les pratiquants autonomes. Il publie des articles scientifiques et pédagogiques dans des revues internationales et nationales dans le domaine des sciences du sport.* »

Quelles fondations pour une éducation aquatique ambitieuse ? Dans ses fondations, il faut protéger l'enfant assez vite, mais rester dans une pédagogie engageante et viser haut pour que les enfants continuent l'apprentissage de la natation. Comment équiper les enfants de 4-6 ans pour leur donner envie de s'engager mais en même temps les protéger assez vite ? Quoi enseigner ? Comment l'enseigner ? Pourquoi certaines populations de classe d'âge rencontrent des difficultés ? Si on ne sait pas nager, mauvaise surveillance ou une chute peuvent être fatal.

Il faut travailler les entrées mais aussi les sorties dans le but de l'amélioration des habiletés protectrices :

- Sortir de n'importe quelle forme de bassin (goulotte plus ou moins haute, débordement, échelle, etc...).
- S'immerger, flotter mais aussi rester sur place : ne pas flotter mais être en sustentation (sur place, tête hors de l'eau).

Il est important de combiner tous ces savoirs dans le test d'aisance aquatique. Le curriculum est identifié, mais il faut aussi parler des connaissances et des attitudes : savoir s'adapter à une situation, ce que l'on sait faire, rôle des parents. On constate que plus les enfants prennent des cours, plus la vigilance des parents baisse en surveillance. Il faudrait peut-être plus impliquer les parents dans ce processus d'aisance aquatique, et par exemple proposer de faire signer l'attestation d'aisance aquatique par les parents pour qu'ils s'engagent à garder leur vigilance lors des temps de jeux dans l'eau sous toutes ses formes.

Comment enseigner ? C'est une question très complexe à cause des écoles qui s'affrontent. On trouve beaucoup moins de travaux sur les 4-6 ans que sur les âges supplémentaires. Dans les rares travaux



trouvés, on ressort deux façons de penser différentes. On trouve les étapes de Raymond CATTEAU, ou alors une pédagogie plutôt axée sur le fait de faire vivre à des élèves des scénari adaptés à leur motricité. Proposer de la grande profondeur et de la petite profondeur, un peu de matériel ou pas du tout... il faut varier les situations pour que l'enfant prenne confiance. On peut être ambitieux sur les 4-6 ans. En France, on est forts sur le déplacement, mais on peut progresser sur le sur place, la sustentation.

Dialogue.

Jean-Louis GOUJU. Le but de cette table ronde est de construire le milieu pour pouvoir y agir, et permettre aux enfants de descendre dans un milieu inconnu pour le découvrir sous toutes ses facettes. Sur les 4-6 ans, quelle est la place de l'intervenant ? Dans ce cadre, il est dehors. Peut-il être aussi dans l'eau pour justifier l'existence du milieu ?

Réponse. *David THIMEUR.* Il est difficile de préciser le comment et la mise en œuvre. À Dinard, il est très rarement dans l'eau. Il a effectué des cours de familiarisation dans une piscine nucléaire, et le bassin favorisait mieux la possibilité d'aller dans l'eau. Le MNS doit avoir un répertoire d'outils pour s'adapter en fonction de la situation, du milieu. Il y a une bonne distance à trouver, qui est importante et il faut faire confiance aux enseignants de l'aisance aquatique. *Xavier RANCHON.* Dans ou en-dehors ? La présence dans l'eau se concrétise par une volonté de manipulation. Le contexte péda rend la tâche plus ou moins aisée : avec 3 ou 4 enfants, on peut aller dans l'eau mais dans un contexte scolaire avec plus d'enfants, il y a de vraies contraintes d'ordre pédagogique.

Christophe BLANC. La problématique de la construction de l'aisance aquatique, c'est la manière de la raccorder à la natation scolaire. Par exemple, j'ai une maitresse de maternelle qui travaille par ateliers (dans sa classe). Si elle a le bon réflexe, elle va s'impliquer dans chaque atelier puisqu'elle sait faire. Avec un minimum de formation, elle aura envie de s'immerger. Quand la maitresse regarde les enfants jouer/travailler, elle a tout raté. Si elle ne joue pas avec les enfants, elle a tout raté dans leur construction. Avant, on disait qu'on n'apprenait pas la natation codifiée avant 6 ans. Or, on se rend compte que c'est possible avant, à 5 ans par exemple. On parle de Moyenne Section et de Grande Section, quid de la Petite Section ?

Réponse. *David THIMEUR.* Il faut s'ancrer sur les distinctions qui sont faites, c'est un impératif à chaque niveau pour avoir des exigences, mais elles sont adaptables en fonction de la construction individuelle de l'enfant. *François POTDEVIN.* À l'international, les préconisations quant à l'apprentissage et la familiarisation, c'est à 4 ans parce que, plus petit, l'enfant n'aurait pas la connaissance ni l'attitude pour savoir si c'est dangereux ou non. Si on lui donne envie, l'enfant peut prendre des risques, à la différence des plus de 4 ans qui savent faire la différence. Le fait que l'enseignant ne joue pas avec l'enfant, dans la situation qu'il a mis en place, n'est pas choquant. En effet, il peut être un très bon surveillant et mettre les enfants dans un cadre sécuritaire, qui aidera à favoriser l'apprentissage. Il faut aussi que l'enseignant soit là dans sa meilleure qualité (en tant que joueur, ou surveillant, ou un peu des deux) en fonction des situations qui s'offrent à lui. *Laurent FOUCHARD.* Le constat qu'on fait aussi, c'est la difficulté pour les professionnels pour identifier dans l'instant précis à quelle habileté motrice est confronté l'enfant. Il faut alors identifier la problématique majeure et apporter des contenus pour la résoudre. Elle sera alors foncièrement liée au quoi apprendre et au contenu. Il y a aussi la problématique des collègues qui se font happer par le comment et n'arrivent pas à faire ressortir les caractéristiques réelles du problème de l'enfant à l'instant T.



Question du public. J'attends avec impatience les travaux finaux de cette conférence. Ce qui est important sur ces trois jours, c'est surtout le travail qui a été réalisé sur le « quoi ». Les professionnels ont besoin d'un chemin qui les questionnerait : il faut qu'il ait une réflexion théorique sur sa pratique, mais aussi attendre qu'il puisse prendre un risque avec une proposition de chemin modulable et adaptable.

Question du public. Partir de ce qui pêche dans ce public nous permet de réfléchir à comment les aider : ne pas faire pour eux mais leur donner les outils pour faire dans ce milieu. A-t-on des pistes, des études sur les parois transparentes ? La grande profondeur est une source de stress.

Réponse. *Xavier RANCHON.* Quand on observe des enfants qui arrivent en crèche, ceux qui ont déjà des savoirs ont un comportement différent puisqu'ils ont un vécu. À 4 ans, les enfants ont des attitudes extrêmement différentes, ne serait-ce que sur les croyances (sur les peurs notamment). L'objectif est de construire des étapes. Pour ce concept d'aisance aquatique, l'enfant qui est intéressant, c'est celui qui refuse d'aller dans l'eau puisqu'il va falloir tout construire avec lui. *David THIMEUR.* Quand les enfants arrivent dans la piscine, ils vont tous dire qu'il y a un fond. Mais pour avoir une représentation de l'espace et de ce qu'il est réellement, il leur faut toucher et explorer pour bien se le représenter. Comment l'aider à résoudre ces problèmes affectifs ? Il faut impérativement s'adapter à la réalité de l'enfant.

Remarque dans le public. On n'est pas là pour opposer une approche didactique, ni pour dire qui a tort et qui a raison. Le fait de vouloir insuffler ce genre de pédagogie étriquée là où il travaille le fait passer pour un dogmatique. Il y a de grands désaccords sur le terrain, une opposition d'approche didactique, de dogme. Le statique et la prise d'information verticale doivent être inclus dans l'aisance aquatique. Il faut faire aussi attention à l'utilisation du matériel, qui est souvent utilisée en imaginant qu'il va faire le travail tout seul.

Vincent CANOT. Il faut aussi avoir la préoccupation d'un parcours de formation, penser une progression des 4-6 ans mais aussi des 9-11 ans. L'acquisition à la sustentation, par exemple, comment le développer et imaginer quelle proportion ça pourrait prendre comme place dans la formation d'un non nageur ?

Réponse. *François POTDEVIN.* On fait ressortir 3 habiletés fondamentales à l'acquisition de l'aisance aquatique et ensuite du savoir nager : la flottaison, le déplacement et l'immersion. La formation continue magistrale ne marche pas. Il faut aller sur le terrain et aider à régler les problèmes environnementaux que les professionnels rencontrent. La réponse est multiple en fonction des problématiques et des environnements. *David THIMEUR.* Quoi apprendre ? En échangeant avec des professionnels, à grands regrets, la nécessité d'avoir des connaissances précises sur le contenu de la formation est souvent occulté. Ces notions ne doivent pas être ignorées. Il faut être efficace sur le terrain pour résoudre les problématiques liées à la particularité du milieu, qui est incontournable.

Mauro ANTONINI. Le sujet n'a pas été trop abordé, mais la liberté pédagogique peut être dangereuse en s'autorisant à tout faire. La question du matériel est difficile en grande profondeur. Faut-il se mettre des règles ? Je pense qu'il ne faut pas remplacer la fonction au matériel. Si l'enseignant peut tout faire, c'est qu'il n'a pas mis l'enfant au centre de l'action, qu'en pensez-vous ?

Réponse. *David THIMEUR.* Le matériel peut être utilisé à une seule condition : on est capable de justifier la problématique de façon théorique, biomécanique, etc... Le matériel devient un outillage au service de quoi ? On n'a pas souvent la réponse quand on demande aux professionnels qui sont sur le terrain et qui l'utilisent sans réelle justification pédagogique. Dans les piscines, on voit beaucoup d'enfants qui font des longueurs avec une planche et en battements. Quelle est la fonction de cet



exercice ? Je n'ai pas forcément de réponse claire quand je pose la question. *Xavier RANCHON*. Pourquoi on fait les choses ? Quel est le but recherché ? Quand on a une liberté pédagogique, l'adaptation à la problématique se fait avec le vécu et l'environnement. *Laurent FOUCHARD*. La liberté pédagogique découle d'une construction de compétences. Pour plein de raisons, les professionnels sont piégés et non heureux de cette situation. Comment aider à construire un meilleur contexte pédagogique ? *François POTDEVIN*. Dans les tests de validation, il ne faut pas de matériel, sinon on ne valide pas les habiletés motrices naturelles.

Aurélié LATREILLE. Après avoir identifié les lieux où les enfants avaient besoin de stages d'apprentissage d'aisance aquatique, que proposer en termes de ressources pour aider les enseignants et les MNS ? La question du quoi est importante. Il arrive aussi que le quoi puisse être déformé. Par peur par exemple, on se retrouve avec des oppositions de fer par rapport à cette liberté pédagogique. Le chemin est assez clair : si on veut aller à Rome, il faut prendre la route la plus efficace possible. Dans les piscines, il faut avoir un aménagement raisonné du matériel, et donc livrer cette forme de liberté pédagogique sans partir dans tous les sens. Comment porter le message auprès des enseignants et MNS, qu'est-il prévu par rapport à la suite ? Quelle est la feuille de route du programme ? La qualité de ce projet pédagogique peut être impacté d'un point de vue local, avec un contexte bien défini, et peut se faire uniquement si tous les acteurs sont présents autour de la table.

Réponse. *David THIMEUR*. Il y a une dimension essentielle : il faut être en action avec les enfants. L'aisance aquatique ne peut pas être un cours magistral, parce que l'enseignant doit avoir du vécu sur le terrain, concret et accompagné. *Véronique ELOI-ROUX*. Il est important d'être présent dans les programmes. Or, on n'en parle pas dans les programmes mais beaucoup de contenus incitent dès le cycle 1 à parler d'aisance aquatique. Le programme de l'Éducation Nationale ne se trompe pas beaucoup, mais on constate que ça ne suffit pas. On ne peut pas attendre du programme d'EPS qu'il règle le comment faire. Il règle le quoi et le pourquoi, les attendus, le cap, mais jamais le comment puisqu'il faut une liberté pédagogique. Si on peut tracer des chemins, des aides, des repères didactiques, c'est bien et ça sera une ressource d'accompagnement des programmes. Appuyons-nous sur des ressources mais ça ne sera pas écrit dans un programme parce qu'il doit s'adapter à un contexte, qui est beaucoup trop disparate en fonction des localités.

Fabien CAMPORELLI. Sécurité et engagement : l'aisance aquatique se situe dans l'alternance de ces deux critères. Est-ce que la sécurité pour construire ces points de repères didactiques ne subordonne pas l'enseignement ? Est-ce que dans les tests actuels, on mesure à la même échelle ce niveau d'engagement et on ne pourrait pas imaginer cette alternance entre sécurité et engagement qui serait le noyau dur de ce test ?

Réponse. *Xavier RANCHON*. Sécurité et engagement, oui. Les deux sont compatibles, il suffit d'aménagement. Plus on a d'enfants, plus c'est compliqué, parce que plus le terrain a ses contraintes et ses limites, plus c'est compliqué. *David THIMEUR*. Notion de fondation qui est importante et qui permet de décliner l'aisance aquatique à cet âge-là. Il ne faut pas avoir peur de dire que pour cette tranche d'âge, la sécurité est le plus important. Mais pour autant, l'activité aquatique et l'éducation aquatique amène à de nombreuses activités. Il faut être focalisé sur la sécurité mais l'enfant doit aussi prendre plaisir à construire cette sécurité. Cela doit être accompagné de connaissances d'attitudes qui lui permette de se construire. Avec de bonnes fondations, on peut tout gagner mais il faut que les fondations soient solides.

Remarque du public. On entend l'aisance aquatique comme une façon explicite sur la motricité aquatique, il y a l'idée de compétence. Les attitudes sont partisans du comment, et il faut se positionner sur le comment. L'aisance aquatique sur le comment est accompagnée par les parents. Il ne faut pas



l'ignorer parce qu'un apprentissage lié aux attitudes auprès des parents est fondamental. La notion du quoi et du comment est essentiel pour avoir des recommandations au niveau d'une démarche. Dans les piscines, comment faire ? Les recommandations peuvent permettre d'être sur une justification de la démarche. Ce qui n'a, par contre, pas été évoqué, c'est la particularité du premier degré sur le fait qu'on soit sur quelque chose de polyvalent. La démarche d'apprentissage repose sur des formes de routine, des rituels, de fait d'engager les élèves par un inducteur : lectures d'albums par exemple. Amener l'aisance aquatique de façon théorique avant d'arriver sur le bassin paraît essentiel sur ces catégories d'âge. Ça pourrait se traduire par un recueil des représentations des enfants (psychologique et émotionnel) : s'exprimer et pouvoir dépasser ses peurs, interrogations, croyances. Il est essentiel d'avoir ce type de recueil en amont et de répondre à l'enseignant qui est à l'interface avec les parents. Le recueil des sensations des enfants sort de son type d'éducation. La rencontre des parents va faire ressortir des questionnements qui sont liés à la représentation familiale et individuelle de l'enfant vis-à-vis de l'élément aquatique.

Réponse. *David THIMEUR*. Il n'y a pas trop d'enjeux, c'est un processus. Il faut essayer d'inclure les parents, c'est une culture qui va se construire petit à petit. Les parents qui s'y intéressent vont pouvoir progresser mais ceux qui ne sont pas intéressés vont prendre plus de temps à être sensibilisés. Pour les parents qui s'investissent, on constate un meilleur résultat et le facteur de changement est le plaisir d'évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Remarque du public. Réflexion sur le comment qui détermine le quoi : pas le même résultat selon qu'on choisisse un processus ou un autre, en partie parce qu'il y a plusieurs façons d'y aller. Apprendre à nager avec ou sans matériel peut porter à des résultats identiques mais dans la qualité est intrinsèquement différent. Le savoir nager peut correspondre à beaucoup de choses. Est-ce que l'aisance aquatique est conçue comme une façon de se mettre en sécurité ou une base de construction d'un individu qui peut se mouvoir dans l'eau, plus loin de la mise en sécurité ?

Réponse. *François POTDEVIN*. Il y a toujours la sécurité à prendre en compte, elle est même primordiale. Dans la littérature, les réponses sont multiples concernant la profondeur, le matériel. Il n'y a rien de tranché, même si ça serait plus simple pour nous. Concernant cette interrogation du comment, la recherche de littérature et d'études sur le sujet n'est pas forcément nécessaire. On peut partir d'une question : qui se noie ? Pourquoi ? Dans quelle circonstance ? Sur les 4-6 ans, on commence à répondre à la deuxième question. On a tous le programme parfait qui correspond à notre argumentation, notre expérience. Vu les circonstances, les programmes sont très différents, et c'est dur de trancher pour une façon de faire. C'est le résultat qui justifiera la meilleure pédagogie et le meilleur choix sécuritaire.

Remarque d'un Conseiller pédagogique EPS dans la Somme. L'ASSN se passe sans lunettes mais beaucoup de collègues n'envisagent jamais de faire leurs cours dans lunettes de piscine. Il faut des moyens pour former les conseillers pédagogiques qui vont sur le terrain, et qui accompagnent les collègues pour développer l'aisance aquatique.



Intervention de Robert KEIG STALLMAN. Water competence : what should we teach ? And why ?

Il y a d'autres pays qui travaillent sur le même sujet, mais chaque acteur, professionnel, expert, travaille dans son coin. Notre conférence de consensus est une première. L'aisance aquatique, c'est beaucoup plus qu'apprendre à se servir de ses bras et de ses jambes, il faut enseigner certaines capacités an amont. Il faut aller plus loin, en particulier parce qu'on sait que de nombreux enseignants se sont concentrés sur les compétences et ont oublié le reste, or c'est le reste qui va sauver des vies. Il est intéressant de voir que les enfants continuent la natation longtemps, et qu'ils sont heureux (avec leurs parents) de réussir un test, quel qu'il soit.

Nous souhaitons tous plus, nous voulons plus : de nombreux professeurs ont oublié ça. Ce qu'ils ont comme compétences, ce qu'ils savent est limité. Il y a environ 3 millions d'individus qui reçoivent un enseignement dans le monde, en même temps. La carrière moyenne d'un instructeur de nage est de 2,67 années dans le monde. Lorsqu'on regarde les différents travaux effectués dans la littérature, il n'y a qu'un petit chapitre qui est consacré au savoir nager et au risque des noyades. Il est important de considérer les compétences en tant que partie infime de tout ce que nous devons transférer en compétences.

Il y a très longtemps, Platon est censé avoir dit quelque chose sur l'homo sapiens éduqué. Une personne n'est pas éduquée tant qu'elle ne sait ni lire, ni écrire, ni nager. C'est une idée qui circule et qu'on attribuerait à Platon (ndlr : petite blague concernant le fait de savoir nager pour être éduqué). La première fois qu'on a parlé de vocabulaire aquatique, c'était il y a 400 ans, et en Angleterre : « watermanship » voulait dire « les peuples de l'eau » en traduction littérale. C'est à l'époque où Londres était le plus grand port du monde, les bateaux y entraient et remontaient le long de la Tamise. Quand les grands bateaux ne pouvaient accoster, on transférait les marchandises et les hommes sur des petits bateaux, qui étaient manipulés par ces « watermanships » : ils maîtrisaient l'eau puisque c'était leur environnement, ils étaient des gens de la rivière, de l'eau. 1880 voit la création de la société de sauvetage en Angleterre, qui fait changer le terme « watermanship » de signification : il correspond dorénavant au peuple qui va dans l'eau. Ces « watermanship » sont capables de bouger dans n'importe quelle direction, à n'importe quel moment et aussi en cas d'urgence dans le milieu aquatique (mer, rivière, fleuves, lacs...). Ce terme correspond à une acquisition de compétences multiples, plus que juste se déplacer vite dans le milieu aquatique. Par exemple, la vitesse de nage de Michael PHELPS est due à l'enseignement de son père et de sa mère, ce sont des capacités génétiques essentiellement.

En 1995, Steven LANGENDORFER a utilisé les mots d'aisance aquatique, ou compétence aquatique pour aller plus loin que le concept de « watermanship » qui était trop général, pas assez défini. La notion d'aisance aquatique y inclut la joie, les valeurs, l'affrontement de l'eau, la fluidité que l'on a à se mouvoir dans l'eau, ou même des valeurs esthétiques. Une personne lettrée sait lire et écrire. Une personne lettrée aquatique sait lire et écrire l'eau comme on le ferait avec un livre, mais cette fois-ci avec son corps. Après 1995, on a complété cette définition en y ajoutant des valeurs esthétiques, mais aussi une certaine compétence physique, qui est nécessaire pour être à l'aise dans l'eau. En effet, c'est ce qui fait en sorte qu'on puisse adapter l'aisance que l'on a à terre, mais dans l'eau. D'après Albert EINSTEIN, « la créativité est plus importante que la connaissance ». Il a aussi dit que « jouer c'est



rechercher la créativité la plus puissante que l'on puisse faire. Les enfants jouent dans leur environnement pour pouvoir comprendre ». En 2018, on compte plus de noyades dans le monde que de morts du sida.

Certaines des choses que nous disons doivent être enseignées. On ne parle pas que des bras et des jambes, et de leur manière de les faire tourner pour avancer, parce qu'il faudrait définir une bonne façon de faire, et nous savons que ça n'est pas la solution. Dans le concept d'aisance aquatique, les compétences ne devraient pas être au cœur du dispositif, sauf que les professeurs ont du mal à faire autrement. Les compétences se trouvent au centre parce qu'on parle de comment empêcher la noyade, faire de la prévention : les gens veulent acquérir ces compétences. Les parents emmènent leurs enfants faire des cours de natation pour qu'ils acquièrent de la sécurité, sans même savoir ce que la sécurité veut dire. Le champ d'investigation est immense, il y a de nombreuses parties à intégrer dans ce concept d'aisance aquatique. Par exemple, le contrôle de la respiration demande une bonne flottabilité, une maîtrise de la rotation de la tête et du corps ; c'est un concept très complet qui veut dire beaucoup de choses quand il est maîtrisé par l'enfant. Dans la définition première de l'aisance aquatique, il s'agit d'y incorporer l'assurance de la sécurité : c'est la fondation du concept, la dalle au sol, comme si on parlait d'une maison. Les murs qui sont montés sont faits de brique et/ou de parpaings, mais s'il en manque un, cela crée une brèche, une fissure. Si on commence à monter la deuxième rangée alors que la première n'est pas consolidée, la maison finira par s'effondrer à un moment (et donc l'enfant finira par se noyer). Le paradoxe, c'est que beaucoup d'enseignants ont oublié que la dalle au sol était très importante, et en ont oublié les différents éléments qui la composaient. Et cette absence d'éléments primordiaux auront un impact sur la propulsion de l'enfant (les finitions de la maison). Par le passé, nous ne savons pas réellement comment les cours se passaient, en particulier parce que les enfants apprenaient les gestes des nages codifiées à sec avant d'être envoyés dans l'eau (soit progressivement à l'aide d'un treuil, soit violemment en les jetant à l'eau).

Certains sujets ont été abordés lors de cette conférence de consensus, auxquels il faut réfléchir et qui doivent être intégrés dans ce concept d'aisance aquatique : chaque élément, sujet doit avoir la même valeur et doit compter de la même manière dans cette construction de définition d'aisance aquatique. Il s'agit d'intégrer et de lier les aspects cognitifs, effectifs et physique. Il est facile d'apprendre à nager, mais c'est difficile de rendre l'enseignement facile : la tâche la plus ardue reste à l'initiative du professeur qui doit rendre cet apprentissage attractif, accessible et facile pour son apprenant. Le quoi est lié à tout ce qui doit être enseigné et transmis pour éviter la noyade.

La science vient maintenant nous aider : beaucoup de recherches ont été faites et nous ont aidé à savoir ce qu'il fallait faire pour enseigner l'aisance aquatique. Quelles étaient les conséquences d'entrée dans l'eau de manière risquée ? Une réponse a été présentée dans le *International Journal of aquatic research and education*¹³. Dans cet article, 15 compétences sont présentées, qui devraient être enseignées, dans les 40 proposées. Les 15 compétences sont possiblement combinées, ce qui en fait une version synthétique, qui peut être étayée par des résultats et donc des recherches. Nous avons mis en évidence le fait que la compétence devrait être quelque chose de global.

Steven DORFER a mis en relation l'individu, son environnement et la tâche qu'il a à réaliser. Toutes ces compétences sont d'ordre cognitif (jugement, connaissance, affectif, attitudes...) et psychomotrices : tout cela est intégré et doit fonctionner ensemble. Lorsqu'on veut assimiler une compétence, il faut toujours avoir en tête une visualisation parfaite (par exemple le geste d'un nageur

¹³ <https://scholarworks.bgsu.edu/ijare/vol10/iss2/> Volume 10, numéro 2, article 3 :
<https://scholarworks.bgsu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1372&context=ijare>



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

S.N.P.M.N.S. : 80 boulevard du Général Leclerc – B.P. 3 – 92113 Clichy-la-Garenne Cedex

Tél. : 01 42 42 95 34 site : www.snpmns.org email : contact@snpmns.org

de haut niveau), ce qui nous permet de nous souvenir de comment on veut que les enfants se déplacent de façon rapide si nécessaire, et dans toutes les directions. Il faut avoir une approche logique, qui décrit pourquoi cette compétence doit être enseignée. Cela peut par exemple passer par des articles qui argumentent la raison de la pertinence de cette compétence, ou un suivi de recommandations.